



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation, Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

**Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest
Africaine (UMOA)**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Banque Ouest Africaine de Développement
68, avenue de la libération
BP 1172 Lomé (Togo)
Ce rapport contient 7 pages
Les annexes contiennent 80 pages



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation, Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo
Capital autorisé : 1 709 milliards de francs CFA

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA – International Ethics Standards Board for Accountants) et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- a) La note 25.3 de l'annexe des états financiers qui décrit l'impact des sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'encontre du Niger sur les comptes de la Banque.
- b) La note 26.1 de l'annexe des états financiers qui expose les effets du retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec effet immédiat.

4. Points clés d'audit

4.1. Identification et évaluation du risque de crédit

4.1.1. Risques identifiés

La BOAD est exposée au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats de la BOAD.

La BOAD constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Les dépréciations/provisions sur les expositions saines et dégradées reposent sur un modèle en pertes attendues, prenant en compte, outre les encours, les engagements approuvés par le Conseil d'administration, les reste-à-verser sur les concours correspondants via des facteurs de conversion. Cette méthode repose sur un modèle de calcul des pertes attendues en fonction de l'évolution depuis l'origine du risque de crédit et selon un modèle intégrant les différents paramètres (probabilités de défaut, taux de pertes en cas de défaut, exposition au défaut, notation).

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 2 638 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de FCFA 169 milliards dont 34 milliards de dotations de dépréciations constituées au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 5 et 17 des annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

4.1.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuilles au 31 décembre 2023 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en souffrance n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

4.2. Valorisation des instruments de couverture des emprunts

4.2.1. Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à FCFA 1 479 milliards comme précisé à la note 9 des annexes aux états financiers. Ces emprunts correspondent aux eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2022 ayant fait l'objet de contrats à terme.

Nous avons considéré la valorisation de ces instruments de couverture d'emprunt comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative de la technique complexe de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ du caractère significatif de ces montants dans les comptes.

4.2.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans ce contexte, nos travaux ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres de valorisation ;
- ✓ faire une analyse détaillée des contrats de couverture de la Banque ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection d'instruments de couverture ;
- ✓ examiner les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées dans les notes aux états financiers.

4.3. Valorisation des actifs financiers

4.3.1. Risques identifiés

La BOAD détient des actifs financiers à la juste valeur pour un montant de francs CFA 160 milliards tels que détaillés dans la note 6 des notes annexes aux états financiers. Les variations de la juste valeur d'un arrêté à l'autre sont enregistrées soit en résultat, soit en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait recours au jugement de la Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- ✓ de leur caractère significatif.

4.3.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans ce contexte, nos travaux sur les actifs financiers (portefeuille des instruments des capitaux propres) ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination de la méthode de valorisation retenue ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection de titres ;
- ✓ rapprocher, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- ✓ vérifier le rapprochement comptabilité/gestion ;
- ✓ vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Banque et de leur correcte application.

5. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la BOAD à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la BOAD en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la BOAD.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire aux comptes.

Lomé, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo



Franck FANOU
Associé



Annexe 1 :

Responsabilités du commissaire aux comptes

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants) ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la Direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et

réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la Direction une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Direction, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, à la Direction ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par

ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci :

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler au Conseil des ministres le plus proche, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Annexe 2 :

**Etats financiers individuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2023**



ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD

AU 31 DECEMBRE 2023

MARS 2024

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD.....	8
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS	8
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	23
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	26
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	27
NOTE 6. PARTICIPATIONS.....	30
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	33
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	34
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	36
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS	39
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	39
NOTE 12. PROVISIONS.....	40
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES.....	42
NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS	45
NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE	46
NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS.....	47
NOTE 17. COÛT DU RISQUE.....	47
NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION	48
NOTE 19. RESULTAT NET DE LA PERIODE.....	49
NOTE 20. GESTION DES RISQUES.....	49
NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	69
NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION	71
NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	72
NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN	73
NOTE 25. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE	74
NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	75

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	419 516	284 092
Actifs financiers au coût amorti	5	2 821 820	2 805 778
- Créances interbancaires	4 299	238	
- Créances sur la clientèle	2 461 992	2 439 926	
- Prêts au personnel	22 136	18 571	
- Portefeuille titres de dettes	327 631	340 595	
- Créances sur actionnaires à libérer	5 761	6 448	
Participations	6	159 796	146 440
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat	10 181	10 025	
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	149 615	136 414	
Comptes de régularisation et actifs divers	7	59 898	115 521
- Actifs dérivés	43 680	94 084	
- Comptes de régularisation actif	4 338	11 560	
- Autres actifs	11 879	9 877	
Immobilisations corporelles	8	6 411	6 041
Immeubles de placement	8	579	627
Immobilisations incorporelles	8	1 292	1 537
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	12 711	2 245
TOTAL ACTIF		3 482 022	3 362 279
PASSIF			
	Note	31/12/2023	31/12/2022
Passifs financiers au coût amorti	9	2 190 865	2 135 146
- Dettes interbancaires	6 814	7 171	
- Dettes représentées par un titre	1 507 447	1 562 479	
- Autres emprunts	617 241	565 496	
- Dettes subordonnées	59 363	0	
Fonds affectés	10	79 638	92 305
Comptes de régularisation et passifs divers	11	22 913	20 181
- Passifs dérivés	3 488	306	
- Comptes de régularisation passif	14 393	15 400	
- Autres passifs	5 031	4 475	
Provisions	12	11 938	10 006
TOTAL Passifs		2 305 354	2 257 638
Capital		326 102	260 888
- Capital souscrit	1 511 000	1 103 650	
- Capital sujet à appel	-892 170	-826 230	
- Capital à libérer	-274 818	-15 956	
- Coût lié à la libération différée du capital	-17 911	-577	
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		847 945	841 131
- Réserves affectées aux activités de dévelop.	76 050	76 050	
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres	58 152	48 045	
- Réserves de couverture de flux de trésorerie	1 092	34 504	
- Autres réserves	26	26	
- Résultats non distribués	677 492	559 570	
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites	-1 321	-746	
- Résultat de l'exercice	36 453	123 682	
TOTAL Capitaux propres	13	1 176 668	1 104 641
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		3 482 022	3 362 279

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat	Note	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés		167 722	149 621
Intérêts et charges assimilées		-78 448	-76 993
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>		<i>89 274</i>	<i>72 627</i>
Commissions (produits)		4 397	3 741
Commissions (charges)		-4 991	-6 580
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	14	<i>88 680</i>	<i>69 789</i>
Gains de change (a)		45 380	8 083
Pertes de change (b)		-8 537	-65 046
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		-20 174	76 257
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>	15	16 669	19 294
<i>Soustrait</i>		<i>105 349</i>	<i>89 082</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		156	550
Dividendes reçus	16	5 528	3 419
<i>Produit net bancaire</i>		111 033	93 051
<i>Coût du risque</i>	17	-39 327	-28 829
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		638	90 316
Charges liées aux activités de développement	15	-1 556	-1 321
Charges générales d'exploitation		-37 510	-32 698
- Frais de personnel		-21 763	-18 988
- Amortissements		-1 339	-1 257
- Autres		-14 408	-12 453
Autres charges d'exploitation		-24	-35
<i>Autres résultats d'exploitation</i>	18	-35 253	59 461
Résultat de la période	19	36 453	123 682
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)		-33 412	11 990
Couverture de flux de trésorerie		-33 412	11 990
Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)		9 532	7 934
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		10 107	8 381
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-576	-447
<i>Autres éléments du résultat global (a+b)</i>		-23 880	19 924
Résultat global		12 573	143 606

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2022	1 103 650	-826 230	-29 009	-510	2 622	76 050	26	-298	39 664	22 514	562 570	951 049
Augmentation de capital	0	0										0
Capital à libérer												0
Autres variations				-67								-67
Affectation du résultat de l'exercice 2021											-3 000	-3 000
Libération de capital de l'exercice 2022			13 053									13 053
Résultat au 31 décembre 2022 avant affectation											123 682	123 682
Autres éléments du résultat global												0
Ajustements résultats non distribués											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									8 381		0	8 381
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-447				-447
Variation en OCI des instruments de couverture										11 990		11 990
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-447	8 381	11 990	0	19 924
Résultat global de l'exercice 2022	0	0	0	0	0	0	0	-447	8 381	11 990	123 682	143 606
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 103 650	-826 230	-15 956	-577	2 622	76 050	26	-746	48 045	34 504	683 253	1 104 641

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres	Réserve de couverture sur les instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2023	1 103 650	-826 230	-15 956	-577	2 622	76 050	26	-746	48 045	34 504	683 252	1 104 641
Augmentation de capital	407 350											407 350
Autres variations												
Affectation du résultat de l'exercice 2022				-17 334							-6 000	-6 000
Libération de capital de l'exercice 2023		-65 940	-258 862									-324 802
Résultat au 31 décembre 2023											36 453	36 453
Autres éléments du résultat global												
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres									10 107		0	10 107
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0		240	240
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-576				-576
Variation en OCI des instruments de couverture										-33 412		-33 412
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	240	-23 640
Résultat global de l'exercice 2023	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	36 693	12 813
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2023	1 511 000	-892 170	-274 818	-17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Résultat de la période		36 453	123 682
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-16 414	-15 231
Gains de change		-2 063	-8 083
Perte de change		1 808	4 020
Dotations aux amortissements		1 339	1 257
Dépréciations		0	0
Coût du risque		39 327	28 829
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-156	-550
Autres éléments		-1 956	-2 859
		21 885	7 383
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		-4 061	10 174
Décaissement sur créances sur la clientèle		-446 764	-388 661
Remboursement sur créances sur la clientèle		518 187	396 664
Autres créances sur la clientèle		-131 716	-108 370
Prêts au personnel		-3 565	-3 057
Portefeuille titres		11 998	54 903
Autres actifs et compte de régularisation actifs		-5 269	6 420
Dettes interbancaires		-357	-400
Variation actifs et passifs dérivés			0
Autres dettes		75 191	162 892
Autres passifs		-19 117	-33 175
		-5 472	97 390
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)		52 866	228 455
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
contrôle variation nette des immo corp		8	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 556	-995
Ventes d'immobilisations corporelles		17	20
contrôle variation nette des immo incorp		-	0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		135	-493
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Variation nette des participations		-	0
Acquisitions de participations		-18 364	-1 265
Ventes de participations		15 271	1 919
Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)		-4 498	-815
Flux de trésorerie des activités de financement			
Ressources provenant des actionnaires		69 331	16 553
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		217 011	22 568
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-83 898	-98 299
Remboursement/Autres emprunts		-115 386	-114 743
Flux de trésorerie des activités de financement (c)		87 057	-173 920
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)		135 424	53 720
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	284 092	230 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	419 516	284 092
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		77 034	75 341
Intérêts reçus		123 640	128 576
Dividendes reçus		5 408	3 305

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, Royaume de Belgique et France), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, ressources naturelles, industries, agro-industries, transport, tourisme, santé-éducation, institutions financières et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2022 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) de l'IASB (International Accounting Standards Board).

2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA

(MFCFA) sauf précision contraire.

2.3 Base de présentation des informations financières : Continuité d'exploitation

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

La Banque dispose de ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Pour procéder à cette évaluation, la Direction de la Banque a pris en compte un large éventail d'informations, notamment les projections de rentabilité, les exigences réglementaires en matière de fonds propres et les besoins de financement. L'évaluation comprend également l'examen de scénarios économiques défavorables raisonnablement possibles et de leur impact potentiel sur la rentabilité, le capital et la liquidité de la Banque.

2.4 Principales bases d'évaluation

Les états financiers individuels sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat ou par les autres éléments du résultat global	Juste valeur
Valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies moins la juste valeur des actifs de régime	Juste valeur

2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

2.5.1 Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

2.5.2 Les principales hypothèses et incertitudes liées aux estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

Dépréciation des créances à la clientèle : la détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des ECL telles que les probabilités de défaut, la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables (facteurs de

conversion en équivalents de crédit par exemple) et des informations relatives au forward-looking (*voir note 2.8.2.2*).

Evaluation de la juste valeur des participations : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (*voir note 2.6*).

Evaluation de la juste valeur des dérivés : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD (*voir note 2.19*).

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : la valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations de pension futures estimées (*voir note 2.15*).

2.6. Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.6.2 Méthodes de valorisation

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment sans pénalité. Seule une demande de remboursement par anticipation au moins trois (03) jours ouvrés avant la date de remboursement souhaitée doit être adressée à la Banque. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti dans l'état de la situation financière.

2.8. Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des instruments de dettes qui sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

- Créances interbancaires
- Créances à la clientèle
- Prêt au personnel
- Créances sur actionnaires
- Portefeuille de titre de dettes

2.8.1. Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires, les intérêts qui y sont rattachés ainsi que les intérêts à recevoir des placements auprès de la BCEAO. Au 31 décembre 2023, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

Les créances interbancaires sont enregistrées à leur coût amorti représentant le nominal et les intérêts courus. Ces opérations n'impliquent aucun frais de transaction ni de dossier.

2.8.2. Créances à la clientèle

Caractéristiques générales des créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (*non marchand et marchand*) et privé.

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le Fonds de Développement Energie (FDE), lesquelles correspondent aux conditions du marché.

Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (*TIE*) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (*frais de dossier*) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement. Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

2.8.2.1 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti.

Bonifications des prêts aux Etats

Les prêts aux Etats bénéficient d'une bonification d'intérêts couverte par les dotations ou le fonds du nouveau mécanisme de bonification. Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la Banque. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt (**voir 2.16.2. Les dotations**). Cette pratique est courante sur le marché des banques multilatérales de développement.

Les Etats actionnaires ainsi que les bailleurs accordent des subventions à la Banque (**voir 2.14 Fonds extérieurs affectés et 2.16.2 Dotations pour les Etats**). Ces subventions sont comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme conformément à la norme comptable IAS 20.

Elles servent à la bonification d'intérêts sur les prêts accordés par la Banque en couvrant le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur. Ce mécanisme permet ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (*en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés*).

Indexation des prêts aux Etats

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation. En application de cette clause, la Banque pourrait transférer aux emprunteurs, le risque de change supporté du fait des dettes en devises hors euros. Le risque de change serait ainsi répercuté sur les remboursements des prêts concernés en fonction de l'évolution de la structure de la dette de la Banque.

La Banque a mis en place une politique de couverture systématique du risque de change sur ses dettes en devises hors euros par l'acquisition de contrats à terme pour chaque dette contractée en devises hors euros (**voir 2.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**). Par conséquent, l'activation de cette clause n'est pas d'actualité et représente davantage une mesure de sauvegarde qu'une politique de gestion de risque. En conséquence, l'existence de l'indexation ne remettrait pas en cause la comptabilisation de ces prêts au coût amorti.

2.8.2.2 Dépréciation des créances à la clientèle

Le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** : instruments considérés comme totalement sains et n'ayant subi aucune dégradation ou une dégradation d'un seul cran de leur risque de crédit depuis leur première comptabilisation ;
- **le bucket 2** : instruments dont le risque de crédit a subi une dégradation d'au moins

deux crans depuis la première comptabilisation ou dont la notation est inférieure au seuil de sensibilité qui est fixé à Gs5, ou ayant un impayé de durée comprise entre 30 et 89 jours. Selon la situation financière de la contrepartie et des perspectives de recouvrement, les prêts restructurés sont placés en bucket 2 avec au moins Gs6, au cours des dix-huit (18) mois suivant leur restructuration et une décote est enregistrée ;

- **le bucket 3 :**

- **Créances non souveraines :** instruments ayant un impayé de 90 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- **Créances souveraines :** instruments ayant un impayé de 180 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.

En sus de ce critère, les seuils de matérialité absolu de 10 MF CFA et relatif de 1% doivent être atteints simultanément ; en d'autres termes le montant en impayé doit être supérieur à 10 MF CFA et sa part relative par rapport à l'exposition totale sur l'instrument doit également être supérieure à 1%.

Pour une contrepartie donnée, le rating à la date d'arrêté est celui qui est considéré comme le rating final de l'ensemble des expositions sur la contrepartie.

a) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures.

Elles sont déterminées instrument par instrument par actualisation aux taux d'intérêt effectif suivant la formule. Pour le bucket 2, elle s'établit comme suit :

$$ECL_T = \sum_{t=1}^T \frac{MPD_t * LGD_t * EAD_t}{(1+TIE)^t} \quad (j)$$

où ECL_T = perte de crédit attendue à l'horizon ou la maturité résiduelle T

MPD_t = probabilité de défaut marginale à l'année t .

LGD_t = Loss Given Default ou perte en cas de défaut en année t

EAD_t = Exposure at Default ou exposition en cas de défaut en année t

TIE = Taux d'Intérêt Effectif

Tel que permis par la norme, à la BOAD, le taux d'intérêt nominal des instruments est utilisé comme TIE

T = maturité résiduelle en années (date de la dernière échéance du prêt – date d'arrêté)

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's². Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques, privées et banques*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les montants à décaisser sont pris en

¹ Le TIE peut être remplacé par le taux d'intérêt nominal (r) s'il n'est pas possible de le déterminer

² Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.

compte. Un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué aux montants non encore décaissés.

Les pertes attendues sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Il s'établit comme suit :

- encours comptables de l'instrument concerné qui est constitué du montant décaissé non encore remboursé augmenté des intérêts et frais déjà capitalisés, auquel il faut ajouter ou retrancher les éléments ci-après :
- (-) la valeur actualisée des montants en trésorerie estimés récupérables sur les garanties financières, tenant compte des délais de récupération ;
- (+) les frais et intérêts courus non encore capitalisés à payer ;
- (-) la valeur actualisée du montant des paiements en trésorerie attendus de l'emprunteur ;
- (-) le montant actualisé des garanties hypothécaires réalisables avec une estimation précise en tenant compte des dates de récupération. Pour cette valeur, si l'estimation n'est pas possible, le modèle BOAD retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) le montant actualisé de la récupération estimée de réalisation de fonds de commerce reçu en garantie ; en cas d'impossibilité d'estimation, la Banque retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) enfin, la valeur actualisée de tout encaissement éventuel dont l'estimation peut être faite de manière raisonnable et précise (indemnité d'assurances, bonus de liquidation, encaissement d'un produit exceptionnel lié au prêt en question).

S'agissant du calcul du taux de récupération, il est le rapport entre la somme totale des montants recouverts et la somme totale actualisée de la créance à recouvrer.

Pour les garanties données, le montant de l'exposition est égal au montant de la garantie octroyée diminué des remboursements déjà effectués et revenus futurs attendus de contre-garanties éventuelles mais augmentés des intérêts impayés et intérêts courus non échus.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable inscrite au bilan de la Banque et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux de trésorerie futurs estimés récupérables. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

2.8.2.3 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation, réaménagement ou restructuration*) des modifications.

L'appréciation du caractère substantiel des modifications intervenues s'effectue sous deux angles complémentaires. Le premier angle fait référence à un critère quantitatif appelé « critère des 10% » lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie du prêt modifié diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du prêt initial. Le second angle se rapporte aux facteurs qualitatifs et intrinsèques au contrat qui s'effectue au cas par cas comme par exemple, un report d'échéance à une date considérablement lointaine.

a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, le prêt est considéré comme un encours déprécié (bucket 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au résultat sur la durée du prêt. Ce prêt est réinscrit en encours sain lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, le prêt est inscrit en bucket 2. La valeur comptable brute du prêt est recalculée de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés au taux d'intérêt effectif initial. La différence constatée (*profit-surcote ou perte-décote*) est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » puis rapportée au résultat sur la durée du prêt.

b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

2.8.2.4 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet. Une fois que l'avance est accordée et décaissée, trois (03) situations se présentent :

- l'étude de faisabilité aboutit à la viabilité d'un projet dont le financement est accordé par la BOAD. Ainsi, le coût du préfinancement de l'étude augmenté des intérêts (au taux fixe préalablement convenu dans le contrat d'avances pour préfinancement d'études) est ajouté au montant du prêt mis en place pour le financement de la réalisation du projet ;
- l'étude de faisabilité aboutit à la viabilité d'un projet dont le financement n'est pas assuré par la BOAD. Dans ce cas, l'avance majorée des intérêts est remboursée sur une durée définie dans la convention d'avances pour préfinancement d'études ;
- le projet étudié n'est pas viable, l'avance pour préfinancement d'études n'est plus remboursée et constitue une subvention accordée par la Banque. Il est enregistré en charges de l'exercice (consommation finale).

2.8.2.5 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle ou au titre des participations souscrites non encore libérées. Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

Ces engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant

correspondant à la part non encore utilisée ou aux tirages non encore effectués.

Certains des prêts accordés sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La Banque accorde également des garanties financières (*essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme*) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier. **La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale. Elles sont enregistrées dans le hors-bilan.**

2.8.3. Prêts au personnel

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

2.8.4. Portefeuille de titres de dettes

Tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti comme titres de dettes. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle.

2.8.5. Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées.

2.9 Titres de participation

Les titres de participation représentent des instruments de capitaux propres. Ils se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable). Les nouvelles participations sont analysées individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

a) Juste valeur par résultat

Il s'agit du classement par défaut prévu par la norme pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Ce classement a été retenu par la Banque pour les participations détenues et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) de la Banque entrent dans cette catégorie. Les dividendes ainsi que les plus ou moins-values sur ces instruments sont comptabilisés en résultat net. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclable

Il s'agit d'un option irrévocable retenue par la Banque pour les participations considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les dividendes sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées dans le résultat net de façon ultérieure.

2.10 Immobilisations et amortissements

2.10.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

2.10.2 Amortissements et test de dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes	
a. Terrain	Non amortissable	
b. Gros œuvre	40 ans	
c. Clos et couvert	20 ans	
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans	
e. Aménagements divers	10 ans	
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans	
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans	
4. Matériel de transport	3 ans	
5. Agencements et aménagements	3 à 10 ans	

Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

2.10.3 Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

2.10.4 Immeubles de placement

a) Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de l'immeuble de placement ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble de placement.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

b) Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

c) Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

d) Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

2.11 Contrats de location

En fonction du contrat de bail conclu, la Banque se trouve en position de preneur ou de bailleur. En fonction de sa position et à chaque conclusion d'un contrat, la Banque analyse ce dernier pour identifier l'existence ou non de contrat de location.

2.11.1 En tant que preneur

La Banque dispose de plusieurs contrats pour les Résidences de fonction du Vice-Président, du Directeur de cabinet et des Chefs de Missions Résidentes. En application de ces contrats, les actifs concernés sont identifiés (ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments) de manière explicite mais le droit d'utilisation par la Banque est sujet à des restrictions (notamment en termes d'aménagements et d'installation des locaux loués, de sous-location ou de cession de bail). Aussi, la majorité des contrats est conclu pour une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la période du bail. Ces paiements peuvent être ajustés en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par conséquent, le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux terrains et aux bâtiments.

2.11.2 En tant que bailleur

La Banque a conclu des contrats de bail sur une partie des locaux à usage professionnel de l'immeuble abritant son siège ainsi que sur le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont CAURIS SA, BAD, BOAD TITRISATION, CRRH-UEMOA.

En vertu de ces contrats, la Banque conserve le contrôle ainsi que l'essentiel des risques et avantages des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. En effet, la Banque a mis en place des dispositifs de sécurité spécifiques et jugés nécessaires. Les sous-locations ne sont pas autorisées par les contrats. Aussi, les contrats prévoient une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

Par conséquent, tous les contrats sont classés en contrats de location simple. Le bien

(l'immeuble de la Banque dont la partie est louée) est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat.

2.12 Dettes interbancaires

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

2.13 Dettes représentées par un titre et dettes auprès des bailleurs

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les dettes auprès des bailleurs récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, la KfW, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

2.14 Fonds extérieurs affectés

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures des bailleurs tels que Agence Française de Développement (AFD), International Development Association (IDA), KfW, Fonds vert, Credit Mixte Suisse (CMS), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc. Les ressources des fonds sont constituées soit par subvention directe versée par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds). L'utilisation des ressources obtenues par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs. Cette situation met en évidence l'existence d'une dette d'où la comptabilisation de ces Fonds en passifs.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces Fonds.

2.15 Engagements de retraite

2.15.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

2.15.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

2.15.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	2023	2022
Taux d'actualisation	6,10%	6,18%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

Le taux d'actualisation appliqué en 2023 représente le taux plafond actuel d'émission des obligations de la BOAD. Aussi, il correspond au taux d'intérêt de la dernière émission d'obligations adossées émises par la BOAD dans la zone UEMOA dont le remboursement (coupons compris) est assuré par les flux de trésorerie et autres avantages pécuniaires générés par un portefeuille de prêts mis à la disposition des Etats membres de l'UEMOA par la BOAD. En 2022, il correspondait au rendement moyen des obligations d'Etat acquises par la Banque.

Le taux d'augmentation des salaires n'a pas changé.

2.16 Opérations sur capital social et dotations

2.16.1 Le capital

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Conformément à l'article 6 des statuts, le capital est réparti entre deux catégories d'actionnaires :

- les Actionnaires de série A (Actionnaires régionaux) que sont les Etats membres de l'UEMOA qui souscrivent chacun un nombre identique d'actions et la BCEAO;
- les Actionnaires de série B (Actionnaires non régionaux) qui sont les Etats non membres de l'Union ainsi que les organismes internationaux de financement désireux d'apporter le concours au développement de l'Union et agréés par le Conseil des Ministres de celle-ci.

La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de présentation d'une information pertinente et utile, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

2.16.2 Les dotations

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance

de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de six (06) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Elles permettent ainsi de couvrir les charges liées aux activités de développement, à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, etc.

2.17 Produits des placements auprès de la Banque Centrale

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

2.18 Intérêts et commissions sur emprunts

Les intérêts et commissions d'engagement sur emprunts font l'objet d'un abonnement mensuel calculé sur la base de l'encours au dernier cours connu à la date d'arrêté des comptes. A chaque arrêté, les encours, les intérêts et commissions d'engagement courus non échus qui se rapportent aux emprunts libellés en devises sont valorisés au dernier cours connu.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

2.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

2.19.1 Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2027 et 2031 ainsi que les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

2.19.2 Couverture de juste valeur

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être

appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

2.19.3 Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise et que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

2.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

2.21 Principes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie

étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

2.22 Événements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 26 ci-dessous.

2.23 Arrêté des comptes

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2023 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 25 mars 2024.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2023 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2023. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables	Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Les entreprises doivent désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Une méthode comptable est significative lorsque des informations la concernant sont nécessaires à la compréhension d'autres informations significatives contenues dans les états financiers. L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »	Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. L'impact de ces amendements n'est pas matériel pour la Banque
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	Cet amendement vise à préciser la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. La BOAD ne dispose d'aucun contrat de location en cours. Aussi, elle n'est assujettie à aucune d'obligation de démantèlement. Il n'y a donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> IFRS 17 « Contrats d'assurance » Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance » Amendements de la norme IFRS 17 : 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives 	L'activité de la Banque est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 17 qui vient remplacer la norme IFRS 4. Il n'y a donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables	Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Les entreprises doivent désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Une méthode comptable est significative lorsque des informations la concernant sont nécessaires à la compréhension d'autres informations significatives contenues dans les états financiers. L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »	Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. L'impact de ces amendements n'est pas matériel sur les comptes de la Banque.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	Cet amendement vise à préciser la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. La BOAD ne dispose d'aucun contrat de location en cours. Aussi, elle n'est assujettie à aucune d'obligation de démantèlement. Il n'y a donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 1 : <ul style="list-style-type: none"> Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants Passifs non courants assortis de covenants ou clauses restrictives 	Ces amendements ont pour but : <ul style="list-style-type: none"> de supprimer l'exigence d'un droit « inconditionnel » et de permettre aux entreprises de classer un passif comme non courant dès lors qu'elles disposent d'un droit de différer le règlement pour une période d'au moins 12 mois à la date de reporting. Toutefois, la classification n'est pas affectée par les intentions ou les attentes de la Direction quant au fait que l'entreprise exercera son droit de différer le règlement ou choisira de procéder à un règlement anticipé. d'obliger d'une part, les entreprises dont les passifs sont grevés de covenants à tenir compte du risque de se conformer ou non aux covenants pour apprécier le classement en courant ou non courant et d'autre part, à présenter dans les notes aux états financiers pour les passifs non courants soumis à des covenants, les informations pour aider les utilisateurs à comprendre le risque que ces passifs deviennent remboursables dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque. En effet, tous les passifs de la Banque sont classés conformément aux échéances futures de règlement. La Banque ne dispose d'aucun droit de différer le règlement de ses passifs. Aussi, la Banque a toujours respecté et porté une attention particulière au respect des covenants.</p>
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IFRS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail	<p>Les présents amendements à IFRS 16 recommandent aux entreprises en position de vendeur-preneur dans les contrats de cession bail, d'intégrer les paiements variables au titre de la location lorsqu'il évalue un passif locatif résultant d'une transaction de cession bail au moment de la comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation ultérieure, aucun profit ou perte lié au droit d'utilisation conservé ne doit plus être enregistré peu importe l'approche d'évaluation retenue par le vendeur-preneur.</p> <p>La Banque n'a souscrit à aucun contrat de location ni cession-bail. Elle n'est donc pas concernée par ces amendements à IFRS 16.</p>
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement avec les fournisseurs	<p>Ces amendements visent à la divulgation des informations sur les accords de financement dont bénéficie l'entité afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les effets de ces accords sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité ainsi que l'exposition au risque de liquidité.</p> <p>La BOAD bénéficie d'accords de financement auprès de ses bailleurs qui sont suffisamment explicités et correctement présentés dans les notes aux états financiers (les informations sur les valeurs comptables et les échéanciers sont fournies).</p> <p>L'application de ces amendements n'aura pas d'impact matériel sur la présentation de ses comptes.</p>
1 ^{er} janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • IFRS S1 – Exigences générales pour la présentation d'informations financières sur le développement durable publiée par l'ISSB • IFRS S2 – Informations à fournir en lien avec les changements climatiques 	<p>IFRS S1 définit les exigences générales qui ont pour objectif d'obliger les entités à présenter de l'information sur les risques et les occasions liés au développement durable qui sont utiles aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.</p> <p>IFRS S2 définit les exigences relatives à la détermination, à la mesure et à la présentation des risques et des occasions liés aux changements climatiques qui sont utiles aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.</p> <p>Les risques induits par les changements climatiques peuvent avoir des effets négatifs futurs sur les activités de la Banque et par conséquent sur ces comptes. Les informations nécessaires relatives à ces impacts seront présentées dans les états financiers au fur et à mesure qu'elles seront connues et mesurées avec certitude (voir note 20.5 Risques climatiques).</p>
1 ^{er} janvier 2025	Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité	<p>Selon IAS 21. Effets des variations des taux de change, une société utilise un taux de change au comptant lors de la conversion d'une transaction en devises.</p> <p>Cependant, dans de rares cas, il est possible qu'une devise ne puisse pas être échangée contre une autre. Ce manque de convertibilité peut survenir lorsqu'un gouvernement impose des contrôles sur les importations et les exportations de capitaux, par exemple, ou lorsqu'il fixe un taux de change officiel mais limite le volume des transactions en devises pouvant être effectuées à ce taux. Par conséquent, les acteurs du marché sont incapables d'acheter et de vendre des devises pour répondre à leurs besoins au taux de change officiel et se tournent plutôt vers des marchés parallèles non officiels.</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>Dans ce cas, l'amendement vise à introduire la possibilité pour les entités d'estimer le cours au comptant de la devise par référence à un taux directement observable ou à un taux ajusté à partir du taux observable.</p> <p>Toutes les devises étrangères dans lesquelles la Banque intervient sont jusqu'à présent convertible en FCFA, l'amendement n'aura donc pas d'impact sur ses comptes.</p>

NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (*voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présente comme ci-dessous :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2023	31/12/2022
Caisse		76	55
BOAD Siège compte courant BOAD		65 623	32 417
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	202 786	119 831
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE	4.2	1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		53 634	89 920
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		86	217
Comptes Banques et Correspondants		16 778	8 610
Dépôts bancaires à court terme	4.3	78 500	31 010
Dépôts/appels de marge		33	33
TOTAL		419 516	284 092

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt BCEAO Abidjan	1 307	2 820
Dépôt BCEAO Bamako	2 452	397
Dépôt BCEAO Bissau	76	564
Dépôt BCEAO Cotonou	1 998	13 906
Dépôt BCEAO Dakar	11 559	23 541
Dépôt BCEAO Lomé	180 781	53 228
Dépôt BCEAO Niamey	2 471	11 079
Dépôt BCEAO Ouagadougou	2 141	14 296
Total	202 786	119 831

4.2 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

4.3 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	31/12/2023	31/12/2022
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	-	0
BOA-BN, compte spécial pour liquidités	-	1 010
DAT Groupe BOA	-	15 000
DAT Groupe Coris Bank International	-	5 000
BSIC	-	5 000
NSIA	-	5 000
SONIBANK	15 000	-
ECOBANK NG	12 000	-
BIIC BN	6 500	-
BGFI CI	15 000	-
BAT CI	20 000	-
BICIM ML	10 000	-
Total	78 500	31 010

NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le poste « actifs financiers au coût amorti » (voir note 2.9 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se décompose comme suit :

Actifs financiers au coût amorti		31/12/2023	31/12/2022
Créances interbancaires	5.1	4 299	238
Créances sur la clientèle	5.2	2 461 992	2 439 926
Prêts au personnel		22 136	18 571
Portefeuille titres	5.3	327 631	340 595
Créances sur actionnaires à libérer		5 761	6 448
TOTAL		2 821 820	2 805 778

5.1 Créances interbancaires

Ce poste regroupe les créances interbancaires ainsi que les intérêts courus y relatifs. Il se détaille comme suit par contrepartie au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Contreparties	31/12/2023	31/12/2022
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	42	35
ORAGROUP	0	0
PIB BOA BN	3 000	0
INTÉRÊTS COURUS	1 257	203
TOTAL	4 299	238

5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

5.2.1 Répartition par type, par secteur d'activité et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 20.1 Risque de crédit.

5.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Créances brutes à la clientèle	2 635 499	2 577 940
dont encours brut des prêts	2 546 079	2 516 414
Inférieur à six mois	135 422	154 133
De plus de six mois à un an	170 643	159 847
De plus d'un an à deux ans	309 744	304 817
De plus de deux ans à trois ans	296 256	297 699
De plus de trois ans à cinq ans	489 378	493 563
De plus de cinq ans	1 144 636	1 106 354
dont avances pour financement d'études	15 224	14 812
dont créances rattachées	74 195	46 713
Total des dépréciations sur la clientèle	-162 858	-129 505
dont dépréciation sur les créances en bucket 3 (*)	-89 465	-78 355
dont dépréciation sur les créances en bucket 1 et 2	-73 393	-51 150
Produits différés sur commission	-9 660	-7 521
Ajustement de valeur créances clientèle	-988	-988
Créances nettes à la clientèle	2 461 992	2 439 926

(*) Le montant total de dépréciations sur les créances en bucket 3 comprend 89 465 M FCFA au titre des dépréciations sur le principal (dont 56 418 M FCFA pour les prêts et 8 945 M FCFA pour les études) et 24 102 M FCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en bucket 3.

5.2.3 Tableau de variation des créances en bucket 3

L'encours brut des prêts comprend des créances en bucket 3 ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au	
	31/12/2022 (a)	Augmentations (b)	Reprises (c)	Solde 31/12/2023 (d) = (b) + (c)	31/12/2023 (e) = (a) + (d)	
1. Encours brut des créances en bucket 3	73 422	4 487	-10 717	-6 230	67 192	
2. Dépréciation des créances en bucket 3	-59 903	-3 228	6 712	3 485	-56 418	
3. Montant des créances nettes en bucket 3 = (1) + (2)	13 519	1 259	-4 005	-2 745	10 774	

5.3 Portefeuille de titres de dettes

5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres des dettes au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au	
	31/12/2022 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements/Reprises (c)	Solde 31/12/2023 (d) = (b) + (c)	31/12/2023 (e) = (a) + (d)	
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	333 549	95 860	-107 309	-11 450	322 099	
2. Créances rattachées sur titres de placement	9 382	20 262	-19 588	673	10 056	
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-2 336	-1 881	0	-1 881	-4 217	
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	340 595	114 240	-126 898	-12 657	327 938	

5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	31/12/2023	31/12/2022
Obligations Etat du Sénégal	62 333	60 250
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	29 143	37 857
Obligations Etat du Bénin	13 333	11 500
Obligations Burkina	44 334	37 375
Obligations Coris Holding	7 500	10 500
Obligations Etat du Mali	29 000	47 448
Obligations Etat du Niger	41 000	32 000
Obligations Etat du Togo	57 700	66 700
Obligations CRRH	6 018	7 317
Obligations BIDC	7 312	7 645
Obligations SONATEL	8 000	10 000
Obligations DOLI P 1	1 502	0
Bons du Trésor du Mali		5 000
Bons du trésor du Niger	7 500	0
Bons du trésor de la Guinée Bissau	2 500	
Bons du trésor du Sénégal	5 000	0
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	322 175	333 591
Primes/Obligations	-76	-43
<i>Sous-total 2-encours nets de primes</i>	322 099	333 549
Intérêts à recevoir	9 749	9 382
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 217	-2 336
TOTAL	327 631	340 595

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 :

Echéancier	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à six mois	73 217	48 043
De plus de six mois à un an	21 542	24 077
De plus d'un an à deux ans	64 509	76 456
De plus de deux ans à trois ans	53 666	57 664
De plus de trois ans à cinq ans	51 862	61 831
De plus de cinq ans	57 379	65 521
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	322 175	333 591
Primes d'émission/Bons et obligations	-76	-43
<i>Sous-total 2-encours nets de primes</i>	322 099	333 549
Intérêts à recevoir	9 749	9 382
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 217	-2 336
TOTAL	327 631	340 595

5.4 Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

Créances sur les actionnaires	31/12/2023	31/12/2022
Dotations des Etats à recevoir	5 029	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	732	1 419
TOTAL	5 761	6 448

NOTE 6. PARTICIPATIONS

6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.). La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

Cette stratégie de la Banque est encadrée par les limites d'intervention. Ces limites sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la déclaration d'appétence au risque de la Banque. **La matrice d'appétence au risque figure en infra à la note 20. Gestion des risques.**

6.2. Variation des titres de participation

6.2.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations (*voir note 2.12 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des participations au 1er janvier	95 885	96 539
Acquisitions	18 364	1 265
Cessions	-15 271	-1 919
Valeur brute des participations	98 979	95 885
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	58 152	48 045
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	2 666	2 509
Valeur nette des participations	159 796	146 440

6.2.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

L'évolution des participations comptabilisées dans l'état de la situation financière entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b)+(c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,50%	2 500	1 263	-94	3 669
2	h-uemoa	FEFISOL	8,20%	16	37	0	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,00%	5 000	1 209	251	6 459
TOTAL				7 516	2 509	156	10 181

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2022			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,50%	2 500	1 240	23	3 763
2	h-uemoa	FEFISOL	8,20%	16	31	7	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,00%	5 000	689	520	6 209
TOTAL				7 516	1 959	550	10 025

b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (c)
1	BN	SOAGA	19,34%	103	0	91	193
3	SN	BNDE	9,09%	1 000	-140	2 413	3 413
4	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,69%	4 268	-462	-1 932	2 336
5	TG	GARI S. A.	11,58%	1 500	-365	783	2 283
6	MA	BDM Mali	15,96%	600	1 536	20 166	20 766
7	BN	BOA Bénin	2,34%	98	195	2 923	3 022
8	NG	SONIBANK Niger	7,11%	1 082	116	2 334	3 416
9	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,28%	150	-7	-147	3
10	NG	BOA Niger	5,73%	137	-294	3 877	4 014
11	TG	BIA Togo	5,23%	392	36	351	743
12	h-uemoa	Afreximbank	0,25%	2 500	2 277	5 872	8 372
13	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,00%	1 610	-1 210	-1 610	0
14	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,88%	200	28	52	252
15	CI	BRVM	9,21%	56	111	600	656
16	CI	DC/BR (BRVM)	9,09%	140	159	378	518
17	TG	CICA RE	2,00%	999	243	740	1 739
18	MA	MANDE Hotel	16,70%	50	-4	225	275
19	CI	CIPREL	2,00%	584	207	1 477	2 061
20	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,80%	5 990	4 217	142	6 132
21	CI	RASCOM	7,10%	1 600	0	-1 600	0
22	h-uemoa	PROPARGO	0,71%	6 659	-226	785	7 444
23	TG	BOAD-Titrisation	99,99%	500	0	-500	0,379
24	TG	CRRH-UEMOA	15,29%	1 543	58	1 434	2 977
25	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,10%	2 189	-100	-1 825	364
26	TG	ORAGROUP	2,05%	1 642	-1 831	2 120	3 761
27	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	14,29%	689	175	464	1 153
28	SN	CNCAS	7,87%	1 573	-1 412	164	1 738
29	BF	CORIS BANK	0,00%	0	0	0	0
30	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,47%	16 995	3 777	24 498	41 493
31	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,64%	1 100	782	1 736	2 836
32	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,06%	1 100	157	1 606	2 706
33	Kenya	FAER	4,89%	5 844	-1 030	-881	4 963
34	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,10%	1 040	181	-32	1 008
35	CI	Air Côte d'Ivoire	7,94%	10 320	3 090	-6 630	3 690
36	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	10,98%	1 018	38	-284	734
37	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,00%	500	316	332	832
38	SN	Banque Outarde	11,30%	2 000	33	-633	1 367
39	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,30%	1 306	69	-223	1 083
40	NG	Banque de l'Habitat du Niger	6,99%	825	-110	-384	441
41	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,33%	3 922	-320	-664	3 258
42	h-uemoa	ECP Africa Fund IV	1,80%	2 666	-572	475	3 140
43	CI	MANSA BANK	7,64%	1 200	250	0	1 200
44	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,39%	1 181	180	-209	971
45	h-uemoa	AFIG Fund	3,96%	2 592	-38	-333	2 259
TOTAL				91 463	10 107	58 152	149 615

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2022			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	-25	90	193
3	SN	BNDE	9,1%	1 000	324	2 553	3 553
4	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	371	-1 470	2 798
5	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	54	1 149	2 649
6	MA	BDM Mali	16,0%	600	385	18 630	19 230
7	BN	BOA Bénin	2,3%	98	309	2 729	2 827
8	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-286	2 218	3 300
9	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,3%	150	10	-140	10
10	NG	BOA Niger	5,7%	137	510	4 171	4 308
11	TG	BIA Togo	5,2%	392	63	316	708
12	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	1 448	3 594	6 094
13	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400	0	-400	0
14	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	6	25	225
15	CI	BRVM	9,2%	56	-42	489	545
16	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	-16	219	359
17	TG	CICA RE	2,0%	999	28	497	1 496
18	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-6	229	279
19	CI	CIPREL	2,0%	584	-416	1 270	1 854
20	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,8%	5 990	1 915	-4 075	1 915
21	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0
22	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	4 347	194	1 011	5 358
23	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	-185	-500	0
24	TG	CRRH-UEMOA	15,3%	1 543	227	1 375	2 918
25	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	1,9%	2 189	-544	-1 725	465
26	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-378	3 951	5 593
27	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	14,3%	689	-30	290	978
28	SN	CNCAS	7,9%	1 573	680	1 577	3 150
29	BF	CORIS BANK	0,0%	0	0	0	0
30	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	4 623	20 721	37 716
31	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	392	954	2 054
32	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	571	1 449	2 549
33	Kenya	FAER	4,9%	5 844	-998	149	5 993
34	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	750	-213	827
35	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	-715	-9 720	600
36	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	781	-35	-322	459
37	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	69	16	516
38	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	-3	-665	1 335
39	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 068	-8	-292	777
40	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	-96	-273	552
41	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	49,5%	4 781	654	-344	4 437
42	h-uemoa	ECP Africa Fund IV	1,8%	3 000	-400	1 047	4 047
43	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	74	-249	951
44	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	892	-235	-389	502
45	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-857	-295	2 297
TOTAL				88 370	8 381	48 044	136 414

NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		31/12/2023	31/12/2022
Actifs dérivés	7.1	43 680	94 084
Comptes de régularisation actif	7.2	4 338	11 560
Autres actifs	7.3	11 879	9 877
TOTAL		59 898	115 521

7.1 Actifs dérivés

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

Actifs dérivés	31/12/2023	31/12/2022
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	0	0
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	43 680	94 084
TOTAL	43 680	94 084

La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 94 084 M FCFA au 31 décembre 2022 contre 43 680 M FCFA au 31 décembre 2023. Ces montants correspondent à la quote-part des dérivés mis en place par la Banque afin de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises.

7.2 Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	31/12/2023	31/12/2022
Dépenses à régulariser	2 219	10 150
Charges constatées d'avance	1 406	524
Produits à recevoir	193	181
Autres comptes de régularisation actif	520	704
TOTAL	4 338	11 560

7.3 Autres actifs

Autres actifs	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	2 938	462
Préfinancements d'activités	1 865	1 861
Cautions versées	64	59
Avances sur frais de mission	0	0
Avances et acomptes versés	477	830
Autres dotations et subventions à recevoir	6 536	6 665
TOTAL	11 879	9 877

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2023 et au 31/12/2022 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	26 226	24 950
Amortissements cumulés (solde antérieur+dotation-reprise)	-19 815	-18 909
Valeur nette comptable	6 411	6 041

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
Coût d'acquisition						
Solde au 1er janvier 2022	415	13 695	418	9 863	0	24 391
Acquisitions	0		285	711	0	995
Transferts	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-437	0	-437
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2023	415	13 695	702	10 138	0	24 950
Acquisitions	0	0	790	921	0	1 711
Transferts	0	0	-155	0	0	-155
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-281	0	-281
Solde au 31 décembre 2023	415	13 695	1 337	10 778	0	26 226
Amortissements et cessions cumulés						
Solde au 1er janvier 2022	0	10 718	0	7 496	0	18 214
Charges d'amortissement	0	345	0	774	0	1 119
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-424	0	-424
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2023	0	11 064	0	7 846	0	18 909
Charges d'amortissement	0	345	0	846	0	1 191
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	-10	0	-10
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-276	0	-276
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2023	0	11 409	0	8 406	0	19 815
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2023						6 411

8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués uniquement du centre de loisirs de la Cité du personnel. Le contrat prévoit une période de location initiale non résiliable de deux ans. Les loyers sont payables d'avance trimestriellement. Les renouvellements ultérieurs sont négociés de commun accord entre les parties. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	770	770
Amortissements cumulés (solde antérieur+dotation-reprise)	-191	-144
Valeur nette comptable	579	627

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Immeubles de placement (en millions de FCFA)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Solde au 1er janvier		770	770
Acquisitions		0	0
Reclassement en provenance des immobilisations corporelles	8	0	0
Dotations et reprises d'amortissements		-191	-144
Variation de juste valeur		0	0
Solde au 31 décembre 2023		579	627

8.3 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	3 052	3 187
Amortissements cumulés (solde antérieur+dotation-reprise)	-1 760	-1 650
Valeur nette comptable	1 292	1 537

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2023	3 187	Solde au 01 janvier 2023	1 650
Acquisitions	384	Dotations	110
Cessions	-519	Reprises	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 31 décembre 2023	3 052	Solde au 31 décembre 2023	1 760
Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2023			1 292

8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente

La Banque a été déclarée propriétaire d'un bien immobilier par adjudication judiciaire qui est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Les formalités préalables nécessaires (mutation du titre foncier, sécurisation, nettoyage, etc.) à l'initiation du programme actif de cession ont été effectuées début 2023.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre le coût d'acquisition (**correspondant à la somme du prix d'adjudication et de tous les frais et charges encourus jusqu'à l'obtention effective de la propriété et qui s'élève à 12 711 MFCFA**) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

Jusqu'à la date de préparation des présents états financiers, la Banque continue par collecter les offres en rapport à ses attentes conformément au programme actif de cession de l'immeuble.

NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 :

Passifs financiers au coût amorti	31/12/2023	31/12/2022
A) Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)	6 814	7 171
I- Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 478 539	1 512 572
Bons BOAD	0	19 557
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	0
Sous-total I	1 478 539	1 532 130
II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	28 908	30 354
Charges différées sur bons et obligations	0	-4
Sous-total II	28 908	30 349
B) Total dettes représentées par un titre (I+II)	1 507 447	1 562 479
I- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	617 148	563 077
Emprunts pour financement d'études long terme	430	482
Échéances à moins d'un an/emprunts	0	0
Sous-total I	617 578	563 558
II- Dettes rattachées aux autres emprunts		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	2 564	2 536
Charges différées sur autres emprunts	-2 900	-598
Sous-total II	-336	1 938
C) Total Autres emprunts (I+II)	617 241	565 496
D) Dettes subordonnées	59 363	-
Total (A+B+C+D)	2 190 865	2 135 146

(*) Le montant total des encours sur emprunts obligataires est constitué uniquement d'eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2022 sur le marché financier international.

9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Tableau de variation des dettes interbancaires

Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
Dettes interbancaires	7 171	294	-652	0	0	6 814
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	7 171	294	-652	0	0	6 814

Tableau de variation des bons et obligations

Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 512 572	0	0	-35 586	1 553	1 478 539
BONS	19 557	0	-19 557	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 532 130	0	-19 557	-35 586	1 553	1 478 539

Tableau de variation des autres emprunts

Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
IDA	147 699	13 775	-5 298	-1 441	0	154 736
KfW	133 134	45 917	-27 187	0	0	151 863
AFD	161 696		-15 190	0	0	146 506
BEI	1 260		-1 260	0	0	0
BAD	53 144		-10 763	0	0	42 381
BDC	0		0	0	0	0
BADEA	9 584		-9 584	0	0	0
BNP Fortis	4 566		-547	0	0	4 019
BDA	19 679		0	0	0	19 679
OPEC	32 798	32 798	-32 798	0	0	32 798
SMBC	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL LIGNES DE CREDIT	563 558	158 086	-102 626	-1 441	0	617 578

Tableau de variation des dettes subordonnées

Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
BADEA	-	58 925	0	438	0	59 363
TOTAL DETTES SUBORDONNEES	-	58 925	0	438	0	59 363

TOTAL EMPRUNTS	2 102 859	217 305	-122 835	-36 588	1 553	2 162 293
-----------------------	------------------	----------------	-----------------	----------------	--------------	------------------

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau de variation des dettes interbancaires

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
Dettes interbancaires	7 571	430	-830	0	0	7 171
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	7 571	430	-830	0	0	7 171

Tableau de variation des bons et obligations

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 451 289	0	0	59 799	1 484	1 512 572
BONS	57 081	0	-37 524	0	0	19 557
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 508 371	0	-37 524	59 799	1 484	1 532 130

Tableau de variation des autres emprunts

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
IDA	143 036	7 609	-3 614	668	0	147 699
KfW	160 321	0	-27 187	0	0	133 134
AFD	161 927	14 958	-15 190	0	0	161 696
BEI	3 751	0	-2 491	0	0	1 260
BAD	66 531	0	-13 387	0	0	53 144
BDC	6 560	0	-6 560	0	0	0
BADEA	40 226	0	-31 201	558	0	9 584
BNP Fortis	5 112	0	-547	0	0	4 566
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
TOTAL LIGNES DE CREDIT	639 941	22 568	-100 177	1 226	0	563 558

Tableau de variation des dettes subordonnées

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
BADEA	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNEES	-	-	-	-	-	-

TOTAL EMPRUNTS	2 155 883	22 998	-138 531	61 026	1 484	2 102 859
-----------------------	------------------	---------------	-----------------	---------------	--------------	------------------

9.3 Echancier des passifs financiers au coût amorti

Échéances	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à six mois	31 106	53 285
De plus de six mois à un an	28 531	63 625
De plus d'un an à deux ans	57 360	60 059
De plus de deux ans à trois ans	144 378	58 741
De plus de trois ans à cinq ans	619 842	637 622
De plus de cinq ans	1 281 076	1 229 525
Sous total encours emprunts	2 162 293	2 102 859
Dettes rattachées sur emprunts	28 571	32 287
TOTAL EMPRUNTS	2 190 865	2 135 146

9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2023, l'encours des emprunts représente 176 % des fonds propres pour risques pour une limite statutaire de 300 %.

NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	Bailleur (s)	31/12/2023	31/12/2022
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	Royaume de Belgique	215	215
Fonds Néerlandais	Pays bas	34	34
Fonds de contrepartie IDA	IDA	430	551
Fonds AFD d'Etudes	AFD	310	310
Fonds de contrepartie AFD	AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KfW	KfW	4 896	5 215
Fonds chinois de coopération	CHINE	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	AFD	30	30
Fonds de Développement Energie	FDE	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	UEMOA	2 836	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	Centre Régional de Collaboration (CRC)	640	472
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	Fonds du nouveau mécanisme de bonification	21 495	9 468
Fonds CMS pour la bonification	CMS	1 000	1 000
Fonds FEM	FEM	10 563	10 817
Fonds d'Adaptation	Fonds d'Adaptation	12 200	3 352
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Fonds Vert pour le Climat	16 216	16 438
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	UEMOA	383	383
Fonds KfW-PACAN	KfW	6 232	6 232
Fonds libération anticipé du capital	KfW	-	32 798
Ressrcs projets RSE	RSE	5	-
TOTAL		79 638	92 305

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 31 décembre 2023, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2023	31/12/2022
Passifs dérivés	11.1	3 488	306
Comptes de régularisation passif	11.2	14 393	15 400
Autres passifs	11.3	5 031	4 475
TOTAL		22 913	20 181

11.1 Passifs dérivés

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	31/12/2023	31/12/2022
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	3 488	306
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	0	0
TOTAL	3 488	306

Le montant des passifs dérivés au 31 décembre s'élève à 306 M FCFA et porte uniquement sur la couverture des lignes de crédits mobilisées en dollars et DTS. Ce niveau de passif financier résulte de la baisse des cours du dollar et du DTS par rapport au niveau des cours garantis obtenus par la BOAD lors de la mise en place des contrats de couverture.

11.2 Comptes de régularisation passif

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2023	31/12/2022
Recettes à régulariser	10 263	9 683
Charges à payer	3 886	5 602
Produits constatés d'avance	244	115
TOTAL	14 393	15 400

11.3 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	31/12/2023	31/12/2022
Créditeurs divers	967	1 333
Dettes fournisseurs	4 064	3 143
TOTAL	5 031	4 475

NOTE 12. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2023	2022
	KFCFA	KFCFA
Valeur actuelle de l'obligation	-	-

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2023	2022
Solde d'ouverture	10 005 711	9 182 100
Coût des services rendus au cours de la période	754 488	652 430
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Coût financier	662 782	596 419
Ecart actuariels dus au :		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières	0	0
i) Taux d'actualisation	79 990	0
ii) Autres	0	0
iii) Sous-total	79 990	0
c) ajustements d'expérience	495 593	447 259
d) total	575 584	447 259
Prestations servies	-60 648	-872 497
Coût des services passés	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	11 937 917	10 005 711
<i>régimes entièrement non financés</i>	<i>11 937 917</i>	<i>10 005 711</i>
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Juste valeur des actifs du régime	n.a.	n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecart actuariels	0	0
Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	0	0
Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan	-	-
Valeur actuelle de l'obligation	11 937 917	10 005 711
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Excédent / déficit	11 937 917	10 005 711
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan	11 937 917	10 005 711
Charge totale		
Coût des services rendus au cours de la période	754 488	652 430
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	0	0
Coûts des services rendus en résultat net	754 488	652 430
Coût financier	662 782	596 419
Produit d'intérêts	0	0
Intérêts nets en résultat net	662 782	596 419
Ecart actuariels	575 584	447 259

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2023	2022			
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0			
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0			
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	575 584	447 259			
Charge totale	1 992 854	1 696 108			
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	5 495 310	4 919 726			
Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :					
Principales hypothèses actuarielles	-	-			
Taux d'actualisation	6,10%	6,18%			
Taux attendus d'augmentation des salaires	6,00%	6,00%			
Taux de mortalité	CIMA F				
La durée de l'obligation égale :	9,8	9,8			
Analyse de sensibilité	-	-			
A la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :					
Principales hypothèses actuarielles	Changement de l'obligation				
Taux d'actualisation	-1%	9,8%	13 013 806	9,8%	10 988 206
Taux attendus d'augmentation des salaires	+1%	8,9%	13 005 455	9,7%	10 980 154
Taux de mortalité	Taux x 50%	-0,1%	11 921 625	-0,2%	9 989 519
Réconciliation du passif net comptabilisé					
Solde d'ouverture			10 005 711		9 182 100
Charge totale en résultat net			1 417 270		1 248 849
Prestations servies			-60 648		-872 497
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global			<u>575 584</u>		<u>447 259</u>
Solde de clôture			11 937 917		10 005 711

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2024 s'élève à 1 417 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 71 MFCFA en 2024.

NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

13.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Capitaux propres	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit	1 511 000	1 103 650
Capital sujet à appel	-892 170	-826 230
Capital à libérer	-274 818	-15 956
Coût lié à la libération différée du capital	-17 911	-577
Capital (A)	326 102	260 888
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	677 492	559 570
Réserves et résultats non distribués (C)	753 568	635 646
Résultat de l'exercice (D)	36 453	123 682
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	58 152	48 045
Réserves de couverture des flux de trésorerie	1 092	34 504
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-1 321	-746
Autres éléments du résultat global (E)	57 923	81 804
CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)	1 176 668	1 104 641
Dettes subordonnées (F)	59 363	0
CAPITAUX PROPRES ET DETTES SUBORDONNEES (A+B+C+D+E+F)	1 236 031	1 104 641

13.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2023 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
CATEGORIE A							
BENIN	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
BURKINA	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
COTE D'IVOIRE	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
GUINEE BISSAU	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
MALI	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
NIGER	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
SENEGAL	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
TOGO	95 400	6,3%	1 908	46 913	15 673	31 240	48 487
BCEAO	547 950	36,3%	10 959	141 604	125 384	16 220	406 346
	1 311 150	87%	26 223	516 908	250 768	266 140	794 242
CATEGORIE B							
France	84 300	5,58%	1 686	27 960	13 870	14 090	56 340
Allemagne	34 750	2,30%	695	34 750	34 750	0	0
Belgique	16 950	1,12%	339	5 940	2 308	3 632	11 010
BEI	22 700	1,50%	454	19 700	19 700	0	3 000
BAD	6 000	0,40%	120	1 500	1 500	0	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,05%	15	188	181	7	563
CHINE POPULAIRE	18 150	1,20%	363	5 460	2 900	2 560	12 690
MAROC	16 250	1,08%	325	6 425	125	6 300	9 825
	199 850	13,23%	3 997	101 923	75 334	26 589	97 928
	1 511 000	100,00%	30 220	618 831	326 102	292 729	892 170
CAPITAL NON SOUSCRIT	198 350		3 967				
CAPITAL AUTORISE (*)	1 709 350		34 187				

(*) en 2022 les organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 MF CFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 MFCFA à 1 709 MF CFA. A la clôture de l'exercice 2023, le montant des souscriptions s'élève à 440, 550 MF CFA et les libérations à 56, 948 MF CFA.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	31/12/2023	31/12/2022
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	274 818	15 956
Coût lié à la libération différée du capital (b)	17 911	577
Capital à libérer (a+b)	292 729	16 533

13.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 :

Eléments	31/12/2023	31/12/2022
A- Fonds propres de base * (=1+2)	1 085 238	989 906
1- Capital et fonds assimilés	326 102	260 888
2- Réserves et fonds assimilés	759 136	729 019
B- Fonds propres complémentaires avant dettes subordonnées	83 457	73 350
Fonds propres effectifs pour risques (=A+B)	1 168 694	1 063 256
C -Dettes subordonnées classées en Tier2	59 363	-
Fonds propres effectifs (=A+B+C)	1 228 057	1 063 256
D- Fonds propres non versés	7 974	41 386
Capitaux propres et dettes subordonnées (A+B+C+D)	1 236 031	1 104 641

- a.) Les fonds propres de base représentent les fonds propres de meilleure qualité, permettant la continuité d'exploitation de la Banque.
- b.) Les fonds propres complémentaires représentent des fonds propres de qualité moindre que les fonds de base mais disposant d'une capacité d'absorption de pertes, en cas de liquidation.
- c.) Les fonds propres non versés correspondent à des éléments de capitaux propres sans contrepartie reçue en trésorerie. Ils comprennent i) les réserves de couverture du risque de change lié aux intérêts de dettes couvertes, ii.) la part non versée des primes d'émission et iii.) la part non libérée des dotations des Etats.

NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Marge sur intérêts et commissions	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	167 722	149 621
Intérêts et charges assimilées	-78 448	-76 993
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>89 274</i>	<i>72 627</i>
Commissions (produits)	4 397	3 741
Commissions (charges)	-4 991	-6 580
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>-594</i>	<i>-2 839</i>
TOTAL (A) + (B)	88 680	69 789

14.1. Intérêts

Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	4 001	1 156
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	140 843	125 944
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	222	196
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	20 729	21 024
Commission d'engagement sur prêts	1 928	1 300
TOTAL	167 722	149 621

Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-61 785	-61 678
Charges d'intérêts sur autres dettes	-12 403	-14 292
Charges financières-effet d'actualisation	0	0
Produits / placements rétrocédés	0	0
Commission/engagement reçu	-393	-281
commission assurance prêts	-3 867	-742
TOTAL	-78 448	-76 993

14.2. Commissions**Commissions (produits)**

Commissions (produits)	31/12/2023	31/12/2022
Commissions acquises sur frais de dossier	1 614	1 846
Commissions GARI/ Garanties	306	181
Autres commissions Flat	0	32
Commission de garantie /émissions obligataires	0	0
Commissions d'arrangement et de services financiers	1 978	1 288
Commissions FEM et FA	499	395
TOTAL	4 397	3 741

Commissions (charges)

Commissions (charges)	31/12/2023	31/12/2022
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-3 914	-1 533
Autres commissions sur emprunts	-1 045	-912
Charges et pertes sur titres de placements	0	0
Diverses charges d'exploitation bancaire	-31	-4 135
TOTAL	-4 991	-6 580

NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 20.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2023, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

Gain/perte net sur opérations en devises	31/12/2023	31/12/2022
Gain de change consommé	2 063	8 083
Gain de change potentiel	43 317	0
<i>Sous-total gain de change (A)</i>	45 380	8 083
Perte de change consommée	-1 808	-4 020
Perte de change potentielle	-6 729	-61 026
<i>Sous-total perte de change (B)</i>	-8 537	-65 046
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	36 843	-56 963
<i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i>	-20 174	76 257
TOTAL E = (C)+(D)	16 669	19 294

NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS

Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

Dividendes reçus	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes BRVM	0	84
Dividendes DC BR	91	91
Dividendes BOA Bénin	460	273
Dividendes CIPREL	415	241
Dividendes BOA NG	491	454
Dividendes BDM-SA	1 482	732
Dividendes BNDE	0	0
Dividendes AFREXIM Bank	126	128
Dividendes SONIBANK	0	114
Dividendes PROPARCO	0	102
Dividendes CICA-RE	56	50
Dividendes Fidelis Finance	0	0
Dividendes SOAGA	156	111
Dividendes BDU BF	107	101
Dividendes BDU CI	277	194
Dividendes IB BANK	18	0
Dividendes SICAV ABDOU DIOUF	120	106
Dividendes ORABANK CI	1 272	636
Dividendes ASKY	456	0
TOTAL	5 528	3 419

NOTE 17. COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-39 780	-22 628
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	7 283	2 675
Dépréciations sur portefeuille titres	-1 881	-732
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	915	183
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-5 256	0
Dépréciation sur autres éléments d'actif	-14 014	-8 945
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	13 406	618
TOTAL	-39 327	-28 829

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	31/12/2023	31/12/2022
Bucket 1	940	283
Bucket 2	-24 149	-16 785
Bucket 3	-16 118	-12 327
TOTAL	-39 327	-28 829

L'évolution des dépréciations sur le bucket 2 entre les deux périodes découle essentiellement de la prise en compte de la situation sécuritaire et socio-politique au Burkina, au Mali et au Niger dans l'ajustement des notations des contreparties basées dans ces pays et par ricochet, dans l'estimation des pertes de crédit attendues.

NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à -35 253 MFCFA au 31 décembre 2023 contre 59 461 MFCFA au 31 décembre 2022. Ils se décomposent comme suit :

18.1 Dotations des états

Le montant de la dotation des Etats reste inchangé au 31 décembre 2023 et s'élève à 3 200 MFCFA.

18.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD, notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2023	31/12/2022
Bonification d'intérêts	-1 556	-1 321
TOTAL	-1 556	-1 321

18.3 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel (a)	-21 763	-18 988
Amortissements	-1 339	-1 257
Autres charges d'exploitation	-14 408	-12 453
TOTAL	-37 510	-32 698

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Détail des charges de personnel	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	-18 747	-16 470
Cotisations de sécurité sociale	-1 050	-901
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	-1 106	-948
Contribution à la viabilisation Cité BOAD	0	0
Fonds d'assurance maladie	-106	-89
Charges au titre des régimes à prestations définies (*)	-754	-580
TOTAL	-21 763	-18 988

(*) En dehors du montant présenté dans les charges de personnel, les charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies comprennent un coût financier qui ressort à 754 MFCFA, enregistré en charges financières (voir note 12).

NOTE 19. RESULTAT NET DE LA PERIODE

Résultat net de la période	31/12/2023	31/12/2022
Résultat hors don reçu	36 453	33 682
Don reçu pour renforcement de fonds propres		90 000
TOTAL	36 453	123 682

Le niveau exceptionnel du résultat de l'exercice 2022 (123 682 M FCFA) s'expliquait par la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA d'autoriser le transfert à la BOAD, sous la forme d'un don, d'une partie des fonds du nouveau mécanisme de bonification pour un montant de 90 000 M FCFA. L'objectif de ce don est le renforcement des fonds propres de la Banque dans le cadre des mesures prises par son Management pour anticiper les chocs éventuels résultant des sanctions économiques et financières prises à l'encontre du Mali en janvier 2022.

NOTE 20. GESTION DES RISQUES

L'objectif principal visé par la Banque dans le cadre de sa gestion des risques consiste à garantir sa viabilité financière ainsi que sa résilience opérationnelle à long terme tout en poursuivant l'atteinte de son objet social. Ainsi, la BOAD adopte et applique les meilleures pratiques bancaires internationales (en termes de politiques, de dispositifs et de processus) afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

La présente note fournit les informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et les risques opérationnels. Elle contient également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la BOAD, l'identification, l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux réglementations de ses Etats membres. Mais, elle a retenu comme référence pour son dispositif de gestion des risques, les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Basel Committee on Banking Supervision) et les bonnes pratiques au niveau des pairs.

La BOAD révisé régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

20.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts, de participations et de placements de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers risques (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les Organes délibérants ;
- un système de notation interne composé de modèles spécifiques à chaque segment du portefeuille clientèle (souverain, entreprise, banque, projet en création, investissement en capital au niveau des entreprises, investissement en capital dans les banques) s'appuyant aussi bien sur des variables quantitatives que qualitatives propres au client et à son environnement socio-économique;
- une politique de dépréciation des instruments de dette et d'évaluation de juste valeur des instruments de capital conforme à la norme IFRS 9.

20.1.1 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les contreparties bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. Pour ce faire, la Banque dispose de six (6) modèles : « Sovereign » (Etats), « Corporate » (Entreprises en portefeuille), « Bank » (Banques en portefeuille), « Project Finance » (financement de projet en création), « Bank Private Equity » (prise de participation en Banque) et « Corporate Private Equity » (prise de participation en entreprise).

20.1.1.1 Le masterscale interne de la Banque : correspondance avec les agences de notation externes

La grille de notation interne de la Banque comprend 21 positions. A chaque échelle correspond une probabilité de défaut. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

	PD	GEMs	Moody's	SP	Fitch
1	0,00%	G11	Aaa	AAA	AAA
2	0,00%	G12	Aa1	AA+	AA+
3	0,00%	G13	Aa2	AA	AA
4	0,00%	G14	Aa3	A+	A+
5	0,01%	G15	A1	A	A
6	0,01%	G16	A2	A-	A-
7	0,04%	G17	A3	BBB+	BBB+
8	0,09%	G18	Baa1	BBB	BBB
9	0,17%	G19	Baa2	BBB-	BBB-
10	0,42%	G110	Baa3	BB+	BB+
11	1,34%	Gs1	Ba1	BB	BB
12	1,45%	Gs2	Ba2	BB-	BB-
13	2,06%	Gs3	Ba3	B+	BB-
14	2,74%	Gs4	B1	B	B+
15	3,48%	Gs5	B2	B-	B
16	4,61%	Gs6	B3	B-	B-
17	7,00%	Gs7	Caa1	CCC+	CCC+
18	9,45%	Gs8	Caa2	CCC	CCC
19	19,70%	Gs9	Caa3	CCC-	CCC-
20	32,87%	Gs10	Caa3	CC	CC
21	100,00%	D	D	D	D

20.1.1.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de notation interne, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores ainsi obtenus sont transformés en probabilités de défaut.

20.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la Déclaration d'appétence au risque de la Banque.

Risk appetite statement - Matrice d'appétence aux risques			
	Appétence	Tolérance	Capacité
Rating cible de la BOAD			
Notation de la Banque	BBB+	BBB	BBB-
Qualité du portefeuille de crédit			
Notation moyenne pondérée par les encours (portefeuille de crédit)	Gs3	Gs4	Gs5
Liquidité			
LCR	>210%	>200%	150%
Mois de couverture	>12	>10	9
Adéquation du capital			
(Encours crédit + PP)/FPE (approche Moodys)	<300%	<350%	400,0%
FPE / total actif + garanties (approche Fitch)	>27%	>26%	25,0%
Encours PP / Encours crédits	<4%	<4,5%	<5%
Dettes / Fonds Propres Effectifs (FPE)	<275%	<290%	300%
* Taux d'utilisation du Capital-risque (Capital Economique / FPE)	<70%	<80%	90,0%
Allocation par type de risque			
* Capital-risque alloué aux opérations (90,00% du Capital-risque total de la Banque)	<70%	<80%	90,0%
* <i>Risque de crédit (75,00% du Capital-risque total de la Banque)</i>	<70%	<72,50%	75,0%
* <i>Prise de participation (15,00% du Capital-risque total de la Banque)</i>	<10%	<12,5%	15,0%
* Risque ALM (2,00% du Capital-risque total de la Banque)	<1,5%	<1,75%	2,0%
* Risque Opérationnel (3,00% du Capital-risque total de la Banque)	<2,5%	<2,75%	3,0%
* Risque non matériels (5,00% du Capital-risque total de la Banque)			5,0%
Allocation par catégorie de contrepartie			
* Souverains (40,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	<30%	<35%	40%
* Non Souverains (60,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	<50%	<55%	60%
* <i>Entreprises publiques (10,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	7,5%	8,5%	10,0%
* <i>Entreprises privées (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	20,0%	22,5%	25,0%
* <i>Banques et institutions financières (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	20,0%	22,5%	25,0%
Allocation par secteur (portefeuille non souverain)			
* Energie et Eau (15,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	10%	12,5%	15%
* Assainissement, transport et environnement (10,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	5%	7,5%	10%
* Finance et assurance (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	20,0%	22,5%	25,0%
Concentration Projet régional global, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (15,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
* Concentration projet régional global	10,0%	12,5%	15,0%
Concentration pays global, toutes opérations et tous emprunteurs confondus (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Concentration pays global, toutes opérations et tous emprunteurs confondus (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	20,00%	22,50%	25,00%
Etat unique (5,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Etat unique	4,00%	4,50%	5,00%
Concentration de pays unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (20,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Concentration pays unique	15,0%	17,5%	20,0%
Parties liées/groupe unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (3,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Parties liées/groupe unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (3,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	2,00%	2,50%	3,00%
Débiteur unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (1,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
* Débiteur unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (1,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	0,50%	0,80%	1,00%

20.1.3 Les secteurs d'activité dominants

L'encours des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Secteurs d'activités	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Energie et ressources naturelles	511 429	20%	466 395	19%
Finance et Assurance	315 587	12%	283 198	11%
Immobilier et habitat	133 439	5%	142 551	6%
Production agricole et sécurité alimentaire	301 745	12%	257 122	10%
Santé et éducation	247 161	10%	254 950	10%
Transport et TIC/digitalisation	1 036 718	41%	1 112 197	44%
TOTAL	2 546 079	100%	2 516 414	100%

20.1.4 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par pays, par secteur, par emprunteur et des limites par opération.

20.1.4.1 Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2023 et 2022 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Créances interbancaires	4 299	0%	238	0%
Encours bruts des prêts à la clientèle	2 546 079	86%	2 516 414	85%
Prêts au personnel	22 136	1%	18 571	1%
Encours bruts du portefeuille titres	322 175	11%	333 591	11%
Créances sur actionnaires à libérer	5 761	0%	6 448	0%
Actifs dérivés*	43 680	1%	94 084	3%
TOTAL	2 944 130	100%	2 969 347	100%

* Perte éventuelle que la Banque aurait subie sur les emprunts en devises en l'absence de mise en place d'instruments de couverture.

20.1.4.2 Exposition par catégorie d'actifs financiers

Les expositions par type de catégorie d'actifs financiers et avec prise en compte des éléments de réduction du risque de crédit se présentent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR)

en Millions de FCFA	31/12/2023	31/12/2022
	Exposition maximale au risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur	10 181	10 025
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur	148 364	136 414
Instruments dérivés de couverture	43 680	94 084
Total	202 226	240 523

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

en Millions de FCFA	31/12/2023		31/12/2022	
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie
Créances interbancaires	4 299	-	238	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 546 079	37 103	2 516 414	43 154
dont : actifs dépréciés en date de clôture (bucket 3)	67 192	-	73 422	-
Prêts au personnel	22 136	-	18 571	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Portefeuille titres de dettes	322 175	-	333 591	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Créances sur actionnaires à libérer	5 761	-	6 448	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Total actifs financiers au coût amorti	2 900 450	37 103	2 875 263	43 154
dont : actifs dépréciés en date de clôture	67 192	-	73 422	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

en Millions de FCFA	31/12/2023	31/12/2022
	Exposition maximale au risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit
Engagements de garantie	40 000	25 000
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-
Engagements de financement	2 275 474	1 866 246
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-
Total:	2 315 474	1 891 246
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-

Il convient de préciser qu'en termes de couverture des prêts accordés par la Banque, les contrats de prêts prévoient non seulement des garanties et des sûretés réelles (hypothèques de biens immobiliers, nantissements ou gages d'équipements, de matériels ou de stocks) mais aussi des sûretés personnelles (cautionnements), des délégations d'indemnités de polices d'assurance, des garanties de crédit ou encore des mises en place d'accords de mécanismes de paiement. Cependant, le modèle de calcul des pertes attendues de la Banque n'a retenu que les garanties financières comme étant éligibles au titre des outils d'atténuation du risque de crédit.

20.1.4.3 Exposition par guichet et par pays

La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

PAYS	31/12/2023				31/12/2022			
	FDC	FDE	Banque	Total 2023	FDC	FDE	Banque	Total 2022
BENIN	137 042	11 281	113 590	261 914	137 493	12 018	94 967	244 478
BURKINA FASO	147 155	14 320	182 359	343 834	150 803	15 238	125 472	291 513
CÔTE D'IVOIRE	100 919	27 031	332 882	460 832	99 454	27 764	337 764	464 981
GUINEE BISSAU	102 593	13 696	6 234	122 524	105 343	13 326	8 239	126 908
MALI	165 697	10 568	160 008	336 273	140 564	11 417	114 700	266 681
NIGER	142 506	25 714	91 977	260 197	144 447	26 499	157 496	328 442
SENEGAL	143 913	24 158	237 764	405 835	136 431	25 681	277 188	439 300
TOGO	154 430	77	200 162	354 669	158 099	1 030	194 981	354 110
TOTAL	1 094 255	126 846	1 324 978	2 546 079	1 072 634	132 971	1 310 807	2 516 414

20.1.5 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit, à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

20.1.5.1 Risque souverain et risque non souverain

a) Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers une politique de sanction avec notamment les suspensions des décaissements et de la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

b) Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale.

c) Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par échelle de notation :

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating		Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
Assez bien	Gs3	502 564	26%	161 044	26%	663 608	26%
Acceptable	Gs4	219 285	11%	66 181	11%	285 466	11%
Acceptable	Gs5	62 843	3%	139 537	22%	202 380	8%
Faible	Gs6	320 669	17%	57 852	9%	378 521	15%
Attention spéciale	Gs7	30 572	2%	126 856	20%	157 429	6%
Attention spéciale	Gs8	279 594	15%	5 341	1%	284 935	11%
Attention spéciale	Gs9	263 006	14%	2 905	0%	265 911	10%
Attention spéciale	Gs10	240 535	13%	-	0%	240 535	9%
Default	D	-	0%	67 295	11%	67 295	3%
Créances à la clientèle		1 919 069	100%	627 010	100%	2 546 079	100%
Assez bien	Gs3	91 476	33%	6 018	20%	97 494	32%
Acceptable	Gs4	13 333	5%	9 502	31%	22 835	7%
Acceptable	Gs5	-	0%	7 312	24%	7 312	2%
Faible	Gs6	57 700	21%	-	0%	57 700	19%
Attention spéciale	Gs7	-	0%	7 500	25%	7 500	2%
Attention spéciale	Gs8	44 334	16%	-	0%	44 334	14%
Attention spéciale	Gs9	29 000	10%	-	0%	29 000	9%
Attention spéciale	Gs10	41 000	15%	-	0%	41 000	13%
Default	D	-	0%	-	0%	-	0%
Portefeuille titres (*)		276 843	100%	30 332	100%	307 175	100%
Ensemble		2 195 912	100%	657 342	100%	2 853 254	100%

(*) Les bons sont exclus en raison de leur maturité très courte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating		Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
Faible	Gs6	1 754 391	100%	521 084	100%	2 275 474	100%
Créances à la clientèle		1 754 391	100%	521 084	100%	2 275 474	100%
Ensemble		1 754 391	100%	521 084	100%	2 275 474	100%

d) Répartition des encours par type d'actif financier et par catégorie de risque de crédit

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI - CREANCES SUR LA CLIENTELE

en Millions de FCFA	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			Total	Actifs sains ou dégradés			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Souverain	1,7288%<PD<2,3787%	235 022	267 543		502 564	258 705	281 752		540 457
	2,3787%<PD<3,0915%	107 623	111 662		219 285	97 222	102 183		199 406
	3,0915%<PD<4,0069%	56 237	6 606		62 843				0
	4,0069%<PD<5,6797%		320 669		320 669				0
	5,6797%<PD<8,1335%		30 572		30 572				0
	8,1335%<PD<13,6442%		279 594		279 594		619 515		619 515
	13,6442%<PD<25,4468%		263 006		263 006		268 655		268 655
	25,4468%<PD<100%		240 535		240 535		190 797		190 797
Total Souverain	398 882	1 520 186	0	1 919 069	355 927	1 462 903	0	1 818 830	
Non souverain	1,7288%<PD<2,3787%	161 044	0		161 044	76 601	0		76 601
	2,3787%<PD<3,0915%	42 079	24 103		66 181	176 972	92 698		269 669
	3,0915%<PD<4,0069%	117 043	22 494		139 537	109 859	22 939		132 798
	4,0069%<PD<5,6797%		57 852		57 852	0	51 760		51 760
	5,6797%<PD<8,1335%		126 856		126 856	0	83 977		83 977
	8,1335%<PD<13,6442%		5 341		5 341		6 450		6 450
	13,6442%<PD<25,4468%		2 905		2 905		2 905		2 905
	25,4468%<PD<100%				0				0
Total Non souverain	320 165	239 551	67 295	627 010	363 432	260 728	73 422	697 583	
Dépréciations	-4 969	-68 423	-56 418	-129 810	-4 604	-46 545	-59 903	-111 052	
Total	714 078	1 691 314	10 877	2 416 269	714 756	1 677 086	13 519	2 405 361	

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI - PORTEFEUILLE TITRES DE DETTE

en Millions de FCFA	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			Total	Actifs sains ou dégradés			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Souverain	1,7288%<PD<2,3787%	49 476	42 000		91 476	51 107	47 000		98 107
	2,3787%<PD<3,0915%	10 000	3 333		13 333	7 500	4 000		11 500
	3,0915%<PD<4,0069%				0	15 000			15 000
	4,0069%<PD<5,6797%	0	57 700		57 700		83 699		83 699
	5,6797%<PD<8,1335%				0		37 375		37 375
	8,1335%<PD<13,6442%	0	44 334		44 334		47 448		47 448
	13,6442%<PD<25,4468%	0	29 000		29 000				0
25,4468%<PD<100%		41 000		41 000				0	
Total Souverain		59 476	217 367	0	276 843	73 607	219 522	0	293 129
Non souverain	1,7288%<PD<2,3787%	6 018			6 018				0
	2,3787%<PD<3,0915%	9 502			9 502	5 917	11 900		17 817
	3,0915%<PD<4,0069%	6 312	1 000		7 312	6 312	1 333		7 645
	4,0069%<PD<5,6797%				0				0
	5,6797%<PD<8,1335%		7 500		7 500				0
	8,1335%<PD<13,6442%				0				0
	13,6442%<PD<25,4468%				0				0
	25,4468%<PD<100%				0				0
PD=100%				0				0	
Total Non souverain		21 832	8 500	0	30 332	12 229	13 233	0	25 462
Dépréciations		-294	-3 923		-4 217	-338	-1 997	0	-2 336
Total		81 014	221 944	0	302 958	85 497	230 758	0	316 256

e) Analyse des créances restructurées par bucket

en Millions de FCFA	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Créances sur la clientèle	4 560	5 399	14 711
Coût amorti avant modification	4 560	5 399	15 698
Gain ou perte nette de la modification	0	0	-987

20.1.5.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

a) Principes généraux

Le modèle d'évaluation des dépréciations de la Banque s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et ;
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale

Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

Augmentation significative du risque de crédit ou dégradation significative

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne. L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit au point 20.1.1. Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. La détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en bucket 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à Gs5 (seuil de sensibilité). Les règles de transferts entre buckets sont présentés supra au niveau de la note 2.8.2.2.

b) Répartition des encours et des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégories de contrepartie	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2023			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Souverain	326 889	-678	1 463 609	-50 018	0		1 790 497	70%	-50 696	39%
Banque	160 784	-1 513	139 739	-7 408	0		300 524	12%	-8 921	7%
Public	81 993	-477	56 578	-2 069	0		138 571	5%	-2 546	2%
Privé	149 380	-2 300	99 812	-8 928	67 295	-56 418	316 486	12%	-67 647	52%
TOTAL PRÊTS (A)	719 047	-4 969	1 759 737	-68 423	67 295	-56 418	2 546 079	100%	-129 810	100%
Souverain	59 476	-88	217 367	-3 634			276 843	90%	-3 722	88%
Banque	13 832	-110	8 500	-289			22 332	7%	-399	9%
Public							0	0%	0	0%
Privé	8 000	-96	0	0			8 000	3%	-96	2%
TOTAL TITRES (B)	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175	100%	-4 217	100%
TOTAL ECL (A+B)	800 355	-5 263	1 985 604	-72 346	67 295	-56 418	2 853 254	100%	-134 027	100%

Catégories de contrepartie	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2022			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Souverain	355 927	-642	1 462 903	-29 376	0		1 818 830	72%	-30 017	27%
Banque	111 435	-803	155 295	-11 394	1 583		268 313	11%	-12 197	11%
Public	87 780	-254	34 975	-560	0		122 755	5%	-814	1%
Privé	164 217	-2 905	70 459	-5 216	71 839	-59 903	306 515	12%	-68 024	61%
TOTAL PRÊTS (A)	719 359	-4 604	1 723 631	-46 545	73 422	-59 903	2 516 413	100%	-111 052	100%
Souverain	73 607	-111	219 522	-1 687			293 129		-1 797	77%
Banque	12 229	-108	13 233	-310			25 462		-419	18%
Public							0		0	0%
Privé	10 000	-119	0				10 000		-119	5%
TOTAL TITRES (B)	95 836	-338	232 756	-1 997	0	0	328 591	100%	-2 336	100%
TOTAL ECL (A+B)	815 195	-4 942	1 956 387	-48 542	73 422	-59 903	2 845 004	100%	-113 387	100%

c) Répartition des encours et des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2023			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Energie et ressources	199 748	-1 797	284 487	-13 352	27 194	-27 070	511 429	20%	-42 218	33%
Finance et Assurance	164 384	-1 550	149 619	-7 499	1 583	-1 583	315 587	12%	-10 632	8%
Immobilier et habitat	29 380	-386	91 479	-4 133	12 580	-9 934	133 439	5%	-14 453	11%
Production agricole et sécurité alimentaire	69 099	-271	223 791	-11 404	8 856	-5 666	301 745	12%	-17 342	13%
Santé et éducation	5 174	-40	235 501	-5 962	6 486	-4 531	247 161	10%	-10 533	8%
Transport et TIC/digitalisation	251 262	-924	774 860	-26 073	10 596	-7 634	1 036 718	41%	-34 631	27%
ECL PRÊTS (A)	719 047	-4 969	1 759 737	-68 423	67 295	-56 418	2 546 079	100%	-129 810	100%
Finance et Assurance	21 832	-206	8 500	-289			30 332		-495	12%
Santé et éducation	9 643	-13	65 447	-729			75 090		-742	18%
Transport et TIC/digitalisation	49 833	-74	151 920	-2 905			201 754		-2 979	71%
ECL TITRES (B)	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175	100%	-4 217	100%
TOTAL ECL (A+B)	800 355	-5 263	1 985 604	-72 346	67 295	-56 418	2 853 254	100%	-134 027	100%

Secteurs d'activité	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2022			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	84 549	-170	574 089	-11 357	0	0	658 637	26%	-11 527	10%
Energie et Eau	225 239	-1 425	178 504	-6 552	25 911	-25 840	429 654	17%	-33 817	30%
Environnement	0	-4	0	-40	0	0	0	0%	-44	0%
Finance et Assurance	90 304	-676	145 005	-11 399	2 902	-1 583	238 211	9%	-13 658	12%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	8 294	-166	33 941	-1 613	16 316	-11 930	58 551	2%	-13 710	12%
Industries	46 311	-834	43 802	-2 021	17 697	-13 259	107 809	4%	-16 114	15%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	261 434	-1 209	748 291	-13 564	0	0	1 009 724	40%	-14 773	13%
Technologies de l'information et de la communication	3 229	-118	0	0	10 596	-7 290	13 825	1%	-7 409	7%
ECL PRÊTS (A)	719 359	-4 604	1 723 631	-46 545	73 422	-59 903	2 516 413	100%	-111 052	100%
Finance et Assurance	95 836	-338	232 756	-1 997			328 591	100%	-2 336	100%
ECL TITRES (B)	95 836	-338	232 756	-1 997	0	0	328 591	100%	-2 336	100%
TOTAL ECL (A+B)	815 195	-4 942	1 956 387	-48 542	73 422	-59 903	2 845 004	100%	-113 387	100%

d) Répartition des encours et des ECL par bucket et par pays

Pays	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2023			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
BURKINA FASO	0	0	343 141	-11 932	692	0	343 834	14%	-11 932	9%
BENIN	112 368	-542	145 512	-3 765	4 034	-3 280	261 914	10%	-7 586	6%
CÔTE D'IVOIRE	293 301	-2 287	159 349	-3 720	8 183	-5 770	460 832	18%	-11 778	9%
GUINEE BISSAU		-10	122 524	-2 691	0	0	122 524	5%	-2 701	2%
MALI		0	322 926	-18 032	13 347	-8 890	336 273	13%	-26 922	21%
NIGER		0	258 614	-17 812	1 583	-1 583	260 197	10%	-19 395	15%
SENEGAL	184 422	-1 030	194 732	-3 394	26 681	-27 025	405 835	16%	-31 449	24%
TOGO	128 956	-1 099	212 938	-7 078	12 774	-9 870	354 669	14%	-18 047	14%
TOTAL PRÊTS	719 047	-4 969	1 759 737	-68 423	67 295	-56 418	2 546 079	100%	-129 810	100%
BURKINA FASO	0	0	51 834	-896			51 834	17%	-896	21%
BENIN	10 000	-19	3 333	-16			13 333	4%	-35	1%
CÔTE D'IVOIRE	2 143	-3	27 000	-33			29 143	9%	-36	1%
GUINEE BISSAU	0						0	0%	0	0%
MALI	0	0	29 000	-654			29 000	9%	-654	16%
NIGER		0	41 000	-1 899			41 000	13%	-1 899	45%
SENEGAL	55 333	-162	15 000	-4			70 333	23%	-165	4%
TOGO	13 832	-110	58 700	-422			72 532	24%	-532	13%
TOTAL TITRES	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175	100%	-4 217	100%
TOTAL ECL	800 355	-5 263	1 985 604	-72 346	67 295	-56 418	2 853 254	100%	-134 027	100%

Pays	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2022			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
BURKINA FASO	14 856	-118	275 338	-7 178	1 319	0	291 513	12%	-7 297	7%
BENIN	104 312	-406	136 149	-2 846	4 016	-3 226	244 478	10%	-6 479	6%
CÔTE D'IVOIRE	289 804	-2 033	171 375	-2 429	3 802	-2 718	464 981	18%	-7 179	6%
GUINEE BISSAU	0	-10	126 908	-2 639	0	0	126 908	5%	-2 649	2%
MALI	0	0	253 334	-11 453	13 347	-8 890	266 681	11%	-20 344	18%
NIGER	10 992	-161	315 867	-5 921	1 583	-1 583	328 442	13%	-7 664	7%
SENEGAL	216 707	-804	190 153	-3 211	32 440	-31 428	439 300	17%	-35 443	32%
TOGO	82 688	-1 071	254 507	-10 868	16 914	-12 057	354 110	14%	-23 997	22%
TOTAL PRÊTS	719 359	-4 604	1 723 631	-46 545	73 422	-59 903	2 516 413	100%	-111 052	100%
BURKINA FASO	4 500	-35	43 375	-508			47 875	15%	-543	23%
BENIN	7 500	-7	4 000	-22			11 500	3%	-29	1%
CÔTE D'IVOIRE	5 857	-7	32 000	-75			37 857	12%	-82	4%
GUINEE BISSAU							0	0%	0	0%
MALI	0	0	47 448	-499			47 448	14%	-499	21%
NIGER	0	0	32 000	-390			32 000	10%	-390	17%
SENEGAL	55 250	-182	15 000	-21			70 250	21%	-203	9%
TOGO	22 729	-108	58 933	-482			81 661	25%	-590	25%
TOTAL TITRES	95 836	-338	232 756	-1 997	0	0	328 591	100%	-2 336	100%
TOTAL ECL	815 195	-4 942	1 956 387	-48 542	73 422	-59 903	2 845 004	100%	-113 387	100%

e) Evolution des encours et des ECL entre les buckets

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : CREANCES SUR LA CLIENTELE en Millions de FCFA	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2023	719 359	- 4 604	1 723 631	- 46 545	73 422	- 59 903	2 516 413	- 111 052	2 405 361
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre							-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	- 87 430	1 042	87 430	- 1 042			0	-	0
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	87 327	- 484	- 87 327	484			-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)					4 250	- 185	4 250	- 185	4 065
Total après transferts	719 257	- 4 045	1 723 734	- 47 104	77 672	- 60 088	2 520 663	- 111 237	2 409 426
							-	-	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 210	- 924	36 004	- 21 319	- 10 378	3 670	25 416	- 18 573	6 843
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	54 170	- 1 126	106 688	- 11 105			160 858	- 12 231	148 627
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 54 380	202	- 70 684	10 214	- 790		- 125 854	10 012	- 135 866
Passage à perte					- 9 587	3 670	9 587	- 3 670	5 917
Au 31 décembre 2023	719 047	- 4 969	1 759 737	- 68 423	67 295	- 56 418	2 546 079	- 129 810	2 416 269

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PORTEFEUILLE TITRES DE DETTES en Millions de FCFA	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2023	95 836	338	232 756	1 997	-	-	328 591	2 336	330 927
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	- 14 332	39	14 332	- 39	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	- 19 500	70	19 500	- 70			-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	5 168	- 30	- 5 168	30			-	-	-
Total après transferts	81 503	378	247 088	1 958	-	-	328 591	2 336	330 927
							-	-	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 196	- 672	- 21 221	- 5 881	-	-	- 21 417	- 6 552	- 27 969
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	16 502	- 38	29 200	- 661			45 702	- 700	45 002
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 16 698	633	- 50 421	5 219			- 67 119	5 852	- 72 971
Au 31 décembre 2023	81 308	- 294	225 867	- 3 923	-	-	307 175	- 4 217	302 958

20.1.6 Prise en compte des informations prospectives

20.1.6.1 Informations sur les scénarios macroéconomiques au 31 décembre 2023

La BOAD a identifié les principales variables économiques qui pourraient avoir une incidence sur son risque de crédit et ses pertes sur créances attendues. Parmi, les principales variables économiques, le taux de croissance du PIB apparaît comme l'indicateur pertinent compte tenu du profil de risque la Banque.

L'impact de cette variable économique sur les pertes sur créances attendues a été déterminé en effectuant une analyse des principales composantes, afin d'estimer l'impact historique des variations de cette variable sur le taux de défaut du marché sur lequel opèrent les clients de la banque et sur les composantes des pertes sur créances attendues.

Les prévisions de cette variable économique (le « scénario économique central ») sont issues de sources externe fiable telle que la Commission de l'UEMOA et constitue la meilleure estimation de l'économie au cours des prochaines années. L'impact de cette variable économiques sur la PD a été déterminé en effectuant une analyse de régression statistique pour comprendre l'impact historique des variations de cette variable sur les taux de défaut. En plus du scénario économique de base, la banque utilise deux autres scénarii (Scénario optimiste et Scénario pessimiste dans le modèle de calcul de pertes sur créances attendues. Ces pertes sur créances attendues pondérées en fonction de la probabilité sont déterminées en faisant passer chacun des scénarii dans le modèle de pertes sur créances attendues et en le multipliant par la pondération appropriée du scénario. Les pondérations attachées au Scénario central, au Scénario optimiste et au Scénario pessimiste sont respectivement de 9%, 1% et 90%. Les pondérations des scénarii sont déterminées par une combinaison d'analyse statistique et de jugement d'expert en matière de crédit, en tenant compte de la gamme de résultats possibles que chaque scénario représente.

L'historique du PIB utilisé et présenté dans le tableau ci-dessous a été obtenu sur le site de la commission de l'UEMOA.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de croissance PIB_Optimiste	6,33%	8,73%	8,01%	7,59%	7,53%
Taux de croissance PIB_Central	5,94%	8,34%	7,62%	7,19%	7,14%
Taux de croissance PIB_Pessimite	5,54%	7,94%	7,22%	6,80%	6,74%

Source : Commission de l'UEMOA pour le scénario central

Les projections dans les scénarios optimiste et pessimiste sont obtenues en rajoutant ou retranchant un écart-type (calculé sur les données historiques de la variable) aux projections faites par la commission.

À fin décembre 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 84,86% du coût du risque de la BOAD contre 15,14% pour la part du risque avéré Stage 3 (18 955,95 M FCFA).

20.1.6.2 Analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques dans le calcul des pertes

sur crédit attendues des créances en catégorie 1 et 2.

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario		
Scénario central	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
-0,87%	-8,21%	+0,18%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

20.2. Risque de marché

20.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

20.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises) sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

Détermination d'un lien économique

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance. En effet, les caractéristiques des emprunts et de leurs instruments de couverture sont identiques. De ce fait, les deux varient en sens inverse sous l'impulsion d'un même risque. En conséquence, conformément à la norme IFRS 9-B6.4.14, il existe un lien économique entre les emprunts libellés en devises hors euros de la Banque et les instruments de couverture mis en place.

Ratio de couverture

La Banque couvre la totalité de son exposition au risque de change en devises (hors euros). Les montants couverts sont les mêmes que les notionnels de la couverture. En conséquence, le ratio de couverture est de 100%.

Source d'inefficacité

Pour tous les instruments de couverture de la Banque, l'inefficacité pourrait provenir de certaines prises de décisions affectant les maturités et échéanciers des éléments couverts tels que les remboursements anticipés de certains emprunts remettant en cause la

concordance entre les caractéristiques des éléments couverts et les instruments de couverture.

Au 31 décembre 2023, l'inefficacité des couvertures est jugée non significative.

Echéancier du notionnel

Au 31 décembre 2023, l'échéancier du notionnel des couvertures est le même que celui des emprunts couverts.

Le tableau ci-après présente les montants respectifs de la juste valeur et du notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2023 et 2022 :

Instruments financiers	Notes	31/12/2023			31/12/2022		
		Actif	Passif	Notionnel/encours	Actif	Passif	Notionnel/encours
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	7	0			0	0	0
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		43 680		1 142 322	94 084	0	1 189 322
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	11		3 488	58 849	0	306	62 693
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)			0		0	0	0
Montant total des instruments financiers		43 680	3 488	1 201 171	94 084	306	1 252 015

Les actifs dérivés résultent de la variation positive de la valeur des instruments de couverture sur les eurobonds 2 et 3 au 31 décembre 2023 et les passifs dérivés sont liés à la variation négative de la valeur des instruments de couverture sur les lignes de crédit en dollars et DTS.

20.2.1.2 Structure de la dette

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous :

Structure de la dette au 31 décembre 2023

Structure de la dette au 31/12/2023							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2022	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
USD	1 770 354	593,63	1 050 935		48,76%	95,54%	48,76%
DTS	61 505	797,45	49 047		2,28%	4,46%	2,28%
TOTAL HORS Euros (A)			1 099 982	51%	51,03%		
Euro	1 609 096	655,96	1 055 498	49%	48,97%		48,97%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 155 480				
F CFA émissions internes ('C)					0,00%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)			2 155 480		100%		

Structure de la dette au 31 décembre 2022

Structure de la dette au 31/12/2022							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2022	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
USD	1 683 988	615,00	1 035 653		49,42%	94,15%	48,05%
DTS	64 152	820,69	52 649		2,51%	4,79%	2,44%
TOTAL HORS Euros (A)			1 088 302	51,93%	51,93%		
Euro	1 505 935	655,96	987 829	47,14%	47,14%		45,83%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 076 130	99,07%			
F CFA émissions internes ('C)			19 557		0,00%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)			2 095 688		100%		

20.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêt du bilan, soit le 31 décembre 2023, sont les cours réels à cette date et les variations de +/- 10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêt. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA. **L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place.**

20.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

20.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs, (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

20.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan, (ii) l'activité banque seule ou (iii) les activités FDC et FDE seules. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché. Les résultats de l'analyse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2023			31/12/2022		
	Variation	Impact sur le résultat 2024	Impact sur le résultat 2023	Variation	Impact sur le résultat 2023	Impact sur le résultat 2022
Activité Banque seule	+ 100 points de base	+ 5815	+ 586	+ 100 points de base	+ 8016	+ 686
Activité Banque seule	- 100 points de base	- 5815	- 586	- 100 points de base	- 8016	- 686
Activité FDC seule	+ 100 points de base	- 1834	+ 191	+ 100 points de base	- 2895	+ 224
Activité FDC seule	- 100 points de base	+ 1834	- 191	- 100 points de base	+ 2895	- 224

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur les activités FDC et FDE. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable. **L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.**

20.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas

respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM), à travers l'analyse des gaps et des durations, veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

X

	Encours courants durant l'année 2024			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois;6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	341 016					341 016
Dépôt à terme		78 500				78 500
Actifs destinés à être cédés			12 711			12 711
Prêts interbancaires (PIB)			4 299			4 299
Créances sur la clientèle	22 570	112 852	266 207	1 095 378	964 985	2 461 992
Prêts au personnel	422	2 065	2 844	10 119	6 685	22 136
Titres de placements	7 917	65 301	21 542	170 036	62 835	327 631
Participations					159 796	159 796
Actionnaires			5 761			5 761
Actifs dérivés				19 247	24 434	43 680
Comptes de régularisation actif			4 338			4 338
Autres actifs					11 879	11 879
TOTAL BILAN ACTIF (A)	371 925	258 717	317 703	1 294 780	1 230 615	3 473 740
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	6 814					6 814
Dettes sous forme de titres à long terme	0	0	28 908	499 516	979 024	1 507 447
Dettes externes à long terme	1 420	22 873	28 195	322 064	242 690	617 241
Dettes hybrides					59 363	59 363
Fonds affectés					79 638	79 638
Provisions					11 938	11 938
Passifs dérivés				3 488	0	3 488
Comptes de régularisation passif			14 393			14 393
Autres passifs					5 031	5 031
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	8 233	22 873	71 496	825 068	1 377 684	2 305 354

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

	Encours courants durant l'année 2023			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois;6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	253 082	0	0	0	0	253 082
Dépôt à terme	0	31 010	0	0	0	31 010
Actifs destinés à être cédés	0	0	2 245	0	0	2 245
Prêts interbancaires (PIB)	0	0	238	0	0	238
Créances sur la clientèle	19 423	134 710	221 373	1 096 080	968 340	2 439 926
Prêts au personnel	354	1 733	2 386	8 490	5 609	18 571
Titres de placements	3 042	45 001	24 077	195 950	72 525	340 595
Participations	0	0	0	0	146 440	146 440
Actionnaires	0	0	6 448	0	0	6 448
Actifs dérivés	0	0	0	41 625	52 459	94 084
Comptes de régularisation actif	0	0	11 560	0	0	11 560
Autres actifs	0	0	0	0	9 877	9 877
TOTAL BILAN ACTIF (A)	275 901	212 454	268 327	1 342 145	1 255 249	3 354 076
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	7 171	0	0	0	0	7 171
Dettes sous forme de titres à long terme	0	19 558	0	546 696	996 225	1 562 479
Dettes externes à long terme	1 420	25 137	63 625	242 014	233 300	565 496
Fonds affectés	0	0	0	0	92 305	92 305
Provisions	0	0	0	0	10 006	10 006
Passifs dérivés	0	0	0	306	0	306
Comptes de régularisation passif	0	0	15 400	0	0	15 400
Autres passifs	0	0	0	0	4 475	4 475
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	8 590	44 695	79 025	789 016	1 336 311	2 257 638

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements

obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

20.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leur analyse.

20.5 Risques climatiques

Les risques induits par les changements climatiques peuvent avoir des effets négatifs futurs sur les activités de la Banque. Ces risques comprennent les risques de transition (par exemple, les modifications à la réglementation en matière de développement durable et les risques d'atteinte à la réputation) et les risques physiques (même si le risque de dommages physiques est faible en raison des activités et de la situation géographique de la Banque).



20.5.1 Intégration des dimensions ESG dans les activités et dans le dispositif de gestion des risques de la Banque

Cette intégration suit un mouvement complémentaire d'ambition et d'engagement de la BOAD en matière de respect des normes E&S et de renforcement des exigences réglementaires. Dans ce cadre, la Banque mène plusieurs actions à savoir l'adhésion à

plusieurs task forces et le lancement de programmes. Les actions les plus pertinentes avec l'application des nouvelles normes de durabilité IFRS 5 se présentent comme suit :

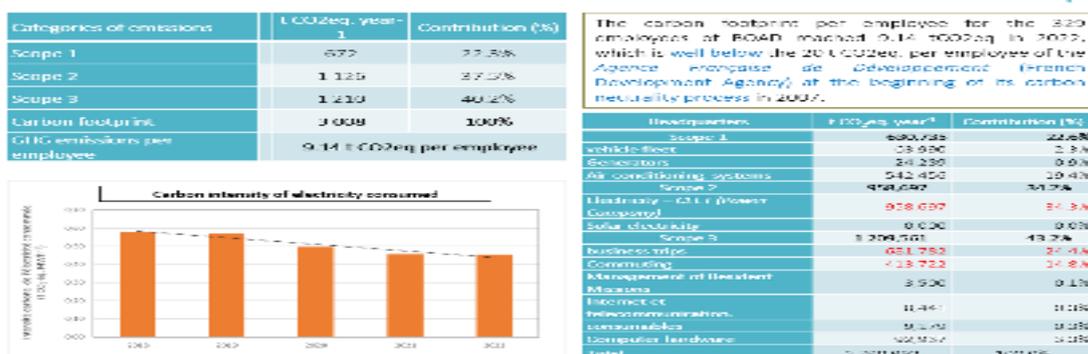
- la **Task force on climate-related financial disclosures (TCFD)**: il s'agit d'une initiative née de la COP21 pour faire la transparence sur la stratégie climatique des entreprises. La mise en œuvre des recommandations de cette task force par la Banque lui accorde un meilleur positionnement pour l'application des normes de durabilité IFRS ;
- la **Task force relative au sujet de la Nature/ Biodiversité (TCND)** : après l'adhésion, la Banque est actuellement en train de tester le framework dans un pilote ;
- le programme « **ESG by design** » lancé par la Banque en mars 2022 et notamment dans sa composante E&S Risk management (ESRM). Ce programme est destiné à ancrer notre action dans la durabilité et systématiser l'ESG dans toutes les strates de la banque et ses process à travers trois actions qui consistent à :
 - (i) **clarifier les normes et standards E&S** : élargissement de la trame d'analyse et extension de la liste d'exclusion avec un accent sur la transition vers le financement de projets plus écologiquement viables et socialement responsables,
 - (ii) **produire une nouvelle cartographie de risques, incluant les normes extra financières, le devoir de vigilance** : inclusion d'une déclaration de performance extra-financière, qui doit présenter des informations sur la manière dont la Banque prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité,
 - (iii) **formaliser trois (3) lignes de défense ou niveaux d'analyses (LOD 1, LOD 2 et LOD 3)** : renforcement du dispositif de lignes de défense en matière d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance et intégration d'acteurs complémentaires pour les avis de seconde opinion entre les lignes notamment en cas de divergence.

L'objectif final en ce qui concerne la ligne de défense 2 est de prendre en compte **l'impact du climat sur l'actif pondéré en fonction du risque (RWA)**. Il est impératif de comprendre qu'un risque climat peut se transformer en risque de crédit, et donc nécessitera une charge de capital supplémentaire et /ou un ajustement de la tarification de la transaction.

20.5.2 Engagement en faveur d'un projet de carbone neutralité

La Banque a indiqué qu'elle s'engageait dans un processus interne visant à atteindre la carboneutralité (cette disposition fait partie de la norme IFRS 52) à l'horizon 2030. L'année 2022 a été choisie comme année de référence pour l'inventaire. Ce bilan carbone a été réalisé par un cabinet spécialisé en étroite collaboration avec la Banque pour la collecte de données, la sélection des facteurs d'émission et l'analyse des résultats. Cet inventaire ne concerne que le scope 1, scope 2, Scope 3 (en dehors de la catégorie 15 qui est liée aux émissions de GES associées au portefeuille de projets financés par la BOAD). Les résultats de ce premier bilan carbone se présente comme suit :

BOAD's carbon footprint



La BOAD est résolument engagée à réduire ses émissions de GES dans une approche NZI (Net Zero Initiative). La prochaine étape de l'exercice sera de définir pour chaque entité de la banque responsable des émissions d'une trajectoire net zero.

Pour ce qui est du scope 3 (catégorie 15), la Banque a préféré effectuer, assisté d'experts, une analyse de matérialité de son bilan sur deux exercices en matière d'impacts Climat et Biodiversité des opérations financées en lien avec la stratégie Climat validée par son Conseil d'Administration. Par ailleurs, la revue des politiques sectorielles actuellement en cours de finalisation a permis d'introduire la notion de durabilité.

NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2023.

21.1 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2023, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				419 516	419 516	419 516
- Créances interbancaires				4 299	4 299	4 299
- Portefeuille titres- titres de dettes				327 631	327 631	327 631
- Créances sur la clientèle				2 461 992	2 461 992	2 461 992
- Prêts au personnel				22 136	22 136	22 136
- Créances sur actionnaires				5 761	5 761	5 761
- Instruments de capitaux propres	10 181		149 615		159 796	159 796
- Actifs dérivés de couverture	43 680				43 680	43 680
Montant total des actifs financiers	53 862	0	149 615	3 241 336	3 444 812	3 444 812
- Emprunts				2 190 865	2 190 865	2 190 865
- Passifs dérivés de couverture	3 488				3 488	3 488
Montant total des passifs financiers	3 488	0	0	2 190 865	2 194 353	2 194 353

Au 31 décembre 2022, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				284 092	284 092	284 092
- Créances interbancaires				238	238	238
- Portefeuille titres- titres de dettes				340 595	340 595	340 595
- Créances sur la clientèle				2 439 926	2 439 926	2 439 926
- Prêts au personnel				18 571	18 571	18 571
- Créances sur actionnaires				6 448	6 448	6 448
- Instruments de capitaux propres	10 026		136 414		146 440	146 440
- Actifs dérivés de couverture	94 084				94 084	94 084
Montant total des actifs financiers	104 110	0	136 414	3 089 870	3 330 394	3 330 394
- Emprunts				2 135 146	2 135 146	2 135 146
- Passifs dérivés de couverture	306				306	306
Montant total des passifs financiers	306	0	0	2 135 146	2 135 452	2 135 452

21.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur :

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Actifs dérivés de couverture	-	-	43 680	94 084	-	-	43 680	94 084
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat	-	-	10 181	10 025	-	-	10 181	10 025
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables	10 797	12 728	-	-	138 817	123 687	149 615	136 414
Montant total des actifs financiers	10 797	12 728	53 862	104 109	138 817	123 687	203 477	240 523
Passifs dérivés de couverture	-	-	3 488	306	-	-	3 488	306
	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des passifs financiers	-	-	3 488	306	-	-	3 488	306

21.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveaux 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité		
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable		La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si :

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
	La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'actualisation ajusté du risque ; - Pourcentage des participations et de l'actif net 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'actualisation ajusté du risque était moins élevé (plus élevé) ; - Le pourcentage de participations et l'actif net augmente (diminue).

NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION

22.1. En qualité de bailleur

22.1.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2023	31/12/2022
A moins d'un an	91	77
D'un à cinq ans	421	357
A plus de cinq ans	657	557

22.1.2 Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs figurent dans les « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2023	31/12/2022
Revenus locatifs des bureaux	91	74
Revenus des immeubles de placement		3
TOTAL	91	77

22.2. En qualité de preneur

22.2.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2023	31/12/2022
A moins d'un an	196	187
D'un à cinq ans	872	865
A plus de cinq ans	1 371	1 348

22.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Charges de loyers conditionnels	182	182
TOTAL	182	182

NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

23.1. Prêts aux Etats membres

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 20.1.2 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2023 :

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1)		
BF	81	147 155	14 320	95 162	17 718	274 354	14,3%	156 440
BN	106	137 042	11 281	54 462	7 108	209 894	11,0%	283 545
GB	52	102 593	13 696	6 234	0	122 524	6,4%	73 671
MA	76	165 584	10 568	63 173	23 568	262 893	13,7%	175 791
NG	91	142 646	25 714	118 669	8 000	295 029	15,4%	255 524
RCI	89	100 919	27 031	73 894	34 869	236 713	12,4%	345 168
SG	110	143 913	24 158	115 140	40 279	323 490	16,9%	280 994
TG	69	154 430	77	33 783		188 289	9,8%	183 259
TOTAL	674	1 094 282	126 846	560 517	131 541	1 913 187	100,0%	1 754 391

Au 31 décembre 2022, la répartition de l'encours des prêts aux Etats se présentait comme suit :

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1)		
BF	78	150 803	15 238	85 439	17 175	268 655	14,8%	156 606
BN	106	137 493	12 018	47 797	2 098	199 406	11,0%	267 308
GB	49	105 106	13 326	8 476	0	126 908	7,0%	112 804
MA	73	140 564	11 417	37 322	1 494	190 797	10,5%	200 132
NG	82	144 447	26 499	124 085	8 000	303 031	16,7%	158 935
RCI	80	99 454	27 764	65 469	40 452	233 139	12,8%	244 790
SG	101	136 431	25 681	107 284	37 922	307 318	16,9%	217 048
TG	66	158 099	1 030	30 447		189 576	10,4%	154 046
TOTAL	635	1 072 398	132 971	506 320	107 141	1 818 830	100,0%	1 511 669

23.2. Prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI)

La Banque participe au capital du Fonds AGF West Africa (Ex-GARI). L'encours des prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI) se chiffre au 31 décembre 2023 à 15 647 MFCFA pour un montant garanti de 7 236 MFCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :

Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2023	Part garantie	Taux de garantie
NIGERLAIT	0	0	30%
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	3 428	1 150	34%
MODERN. USINE PHARMAQUICK	528	264	50%
PHARMIVOIRE RCI	2 428	1 116	46%
MDS BURKINA	692	415	60%
SCS CARTONNERIE	2 751	1 380	50%
MOULIN MODERNE DU MALI	2 916	1 458	50%
PARENTERUS	2 905	1 453	50%
TOTAL	15 647	7 236	46%

23.3. Rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux

Les rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Appointements et gratifications	7 822	6 872
Cotisations de retraite	463	401
Coût financier/retraite	418	292
Coût des services/retraite	355	320
Rémunération des Administrateurs	64	86
<i>Sous-total 1</i>	9 122	7 971
Engagements de retraite	6 490	4 879
<i>Sous-total 2</i>	6 490	4 879

Les rémunérations du Président et des Vice-Présidents sont fixées par les Organes délibérants (Conseil des Ministres et Conseil d'Administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2023	31/12/2022
Engagements d'emprunts à tirer (a)	349 541	190 318
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	12 562	18 972
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	301 980	24 182
Total	664 083	233 473

- Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.
- La Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).
- La Banque couvre le risque de crédit d'une partie de l'encours de ses prêts par des polices d'assurance signées avec des assureurs internationaux. La garantie sur l'encours couvert par ces polices au 31 décembre 2023 s'élève à 301 980 MFCFA.

24.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de prêts donnés (a)	2 275 474	1 866 246
Avances sur financement d'études	30 026	24 066
Engagements de prises de participations (b)	60 745	54 197
Cautions et autres garanties	40 000	25 000
Primes d'assurance credit à payer (c)	22 708	4 978
Total	2 428 953	1 974 487

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISE DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2023	Montant en M FCFA au 31/12/2023	Montant en M FCFA au 31/12/2022
Fonds Cauris Croissance II	1 791	1 791
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	482	719
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	6 078	5 219
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	694	932
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
ECP Africa Fund IV	334	-
Fonds AFIG Fund II	408	408
ADIWALE FUND I	1 319	1 608
Prise de participation de la BOAD au capital social de MANSAN BANK en Côte d'Ivoire	-	-
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'Accélération des infrastructures (IAF)	6 120	-
TOTAL	60 746	54 197

- (c) Au cours de l'exercice 2022, la Banque a conclu des polices d'assurances crédit avec des assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de cette opération est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces assureurs qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation. Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre de ces polices s'élève à 22 708 MFCFA au 31 décembre 2023 contre 4 978 MFCFA au 31 décembre 2022.

NOTE 25. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

25.1 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2022 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

25.2 Conflit dans la bande de Gaza

Depuis le 7 octobre 2023, on assiste à un conflit au niveau de la bande de Gaza. Ce conflit a des répercussions sur la zone UEMOA, notamment par l'augmentation des prix du carburant et de certains produits qui doivent emprunter l'itinéraire Asie-Afrique. Certaines contreparties pourraient être impactées par cette situation. Cependant, à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

25.3 Contexte sécuritaire et socio-politique au sein de la zone CEDEAO

L'exercice 2023 a été marquée par les sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'encontre du Niger. Ces sanctions se sont traduites par la suspension des opérations avec le Niger le 30 juillet 2023.

Au niveau de la BOAD, les impacts connus à date de ces sanctions ainsi que ceux découlant de leur levée ont été pris en compte dans le cadre du présent arrêté des comptes.

NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

26.1 Retrait de l'AES de la CEDEAO

Le 28 janvier 2024, les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) que sont le Burkina Faso, le Mali, et le Niger ont annoncé conjointement dans un communiqué leur retrait de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec effet immédiat. Le retrait effectif des trois (03) États membres pourraient avoir des répercussions économiques, commerciales et financières significatives.

Les impacts connus à date ont été pris en compte dans le cadre du présent arrêté des comptes.

La Banque suit de près la situation avec les contreparties basées dans les trois (03) pays concernés. Elle continuera d'anticiper et de signaler les autres effets financiers découlant de l'évolution du contexte sécuritaire et socio-politique au sein de la zone CEDEAO dans ses états financiers au fur et à mesure qu'ils sont connus et estimables.

26.2 Levée des sanctions à l'encontre du Niger

Lors d'un sommet extraordinaire tenu le samedi 24 février 2024, la CEDEAO a annoncé la levée des sanctions imposées au Niger, notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Niger, la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne de la CEDEAO pour tous les vols commerciaux à destination et en provenance du Niger, ainsi que la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les États membres de la CEDEAO et le Niger. Depuis l'annonce de la levée des sanctions de la CEDEAO, plusieurs partenaires économiques et financiers dont la Banque Mondiale ont annoncé la reprise de leurs activités avec le Niger.

Ces évènements postérieurs ne remettent nullement en cause les équilibres financiers de la Banque. A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun autre évènement postérieur susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la Banque.